

Janvier 1951

MONTREAL

Relations

APRÈS DIX ANS

Éditorial

PROBLÈMES
D'UNITÉ CHRÉTIENNE

Irénée BEAUBIEN

LA LOI ANTICOMMUNISTE
AMÉRICAINNE

Luigi d'APOLLONIA

LE CRÉDIT AGRICOLE
DU QUÉBEC

Rodolphe LAPLANTE

JOSEPH-P.
ARCHAMBAULT

♦
RENÉ-S.
CATTÀ

♦
LUCIEN
ROY

♦
JOSEPH-H.
LEDIT

S O M M A I R E

JANVIER 1951

Éditoriaux 1

APRÈS DIX ANS. — LE PAPE ET LES ENNEMIS DE LA FAMILLE. — UN SEUL BERCAIL.

Articles

LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE « RERUM NOVARUM ». Joseph-Papin ARCHAMBAULT 4

LE CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC Rodolphe LAPLANTE 6

PROBLÈMES D'UNITÉ CHRÉTIENNE. Irénée BEAUBIEN 9

HOLLYWOOD OU LA LOUANGE PERDUE. René-Salvator CATTÀ 13

Commentaires 14

Un ambassadeur au Vatican. — Notre grande richesse, ce sont nos familles chrétiennes. — Le Pape et la paix. — Humanisme social.

Au fil du mois 16

La question de Palestine. — Un comble. — Un conseil centenaire. — Franco-Américanie. — Le projet de loi sur les coopératives.

Articles

LA LOI ANTICOMMUNISTE AMÉRICAINE Luigi D'APOLLONIA 17

AIDE-TOI ET LE CIEL T'AIDERA Lucien ROY 21

HORIZON INTERNATIONAL Joseph-H. LEDIT 22

Les livres 26

L'union de grâce selon saint Thomas. Marie-Joseph d'ANJOU

The Canonical Separation of Consorts. Georges VAN BELLEGHEM

Acta Camerae Apostolicae et civitatum Venetiarum, Ferrariae, Florentiae, Januae de Concilio Florentino. Joseph-H. LEDIT

Images de Rome. M.-J. d'A.

Le Canada et les Nations Unies, 1949. R. A.

La Cuestión social en Mexico. Joseph-H. LEDIT

Vessel of Clay. Luigi D'APOLLONIA

Solitudes. Joseph-Louis LAVOIE

Les Archives de folklore. Florian LARIVIÈRE

Région agricole Sudbury-Nipissing. } Albert Plante
North-Bay et les jumelles Dionne. }

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS, Paul-Émile BEAUDOIN, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00
Pour les étudiants : \$2.00

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél. : VEndôme 2541

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

Relations

XI^e année, N° 121

Montréal

Janvier 1951

É D I T O R I A U X

Après dix ans

RELATIONS atteint ses dix ans avec janvier 1951. Age relativement avancé pour une revue sociale au Canada français. Cet anniversaire invite naturellement à faire halte pour mesurer le chemin parcouru et préparer l'étape prochaine.

Nous avons plusieurs raisons d'être profondément reconnaissants envers la divine Providence: l'accueil fait à la revue, les témoignages d'appréciation qu'elle a reçus, l'empressement de nos amis à y collaborer, la joie de l'équipe à travailler pour la plus grande gloire de Dieu. Nous éprouvons aussi le besoin et le goût de procéder à un sérieux examen de conscience pour voir si nous avons été fidèles aux espérances qui saluèrent la revue à son berceau. On la plaçait sous la tutelle d'une vénérable aïeule, l'*École Sociale Populaire*, qui avait déjà bien mérité de la cause sociale chez nous. On concevait pour elle de grandes ambitions, comme chacun peut s'en rendre compte par l'extrait qui sert actuellement d'exergue à la revue. Elle devait, « cavalerie légère, aviation de reconnaissance et de combat », se présenter un peu comme « la science mobilisée en vue de l'apostolat social sur le terrain de l'actualité ». A parcourir la table des matières de ces dix années, on a précisément cette impression de mobilité, de promptitude à l'action pour défendre les points menacés du front social.

Les fondateurs de RELATIONS voulurent que son action s'inspirât de motifs spirituels et d'un esprit catholique, ennemi, par définition, de toute étroitesse. Ils le déclarèrent avec force dans ce passage de leur premier éditorial auquel les événements actuels donnent une impressionnante signification.

Motifs spirituels: « Le gâchis actuel de l'Occident ne vient pas de la technique elle-même aux créations merveilleuses, mais de son oppression du spirituel, lequel alors n'a pas su donner au monde moderne ce « supplément d'âme » que réclamait Bergson; plus

exactement, il vient d'une fausse conception des relations entre le spirituel et le temporel, que la Réforme a introduite dans l'Europe chrétienne, que le libéralisme économique a développée et que les bolchévismes, rouge et brun, ont poussée à sa conclusion logique. Notre monde revient, sous la menace d'une sauvage destruction, à la doctrine de l'incarnation du spirituel dans le temporel. Mais comment la lui réapprendre? »

Esprit catholique: « Le monde aussi revient, instinctivement, à une vue catholique, universelle des relations humaines... Quel vrai Canadien proteste contre la solidarité que notre pays se reconnaît avec les nations voisines? Qui ne désire l'unité du pays dans le respect des originalités ethniques et régionales, la paix entre les classes dans l'aménagement équitable des biens de la terre? Qui croit encore au cloisonnement des disciplines ou des diverses économies?... »

A cet effort de retour au spirituel incarné dans le temporel, à cette aspiration du monde vers une solidarité prometteuse de prospérité et de paix, on peut voir comment notre revue participa si l'on jette un rapide coup d'œil sur l'itinéraire qu'elle a suivi depuis dix ans.

Le souci des valeurs personnelles et familiales explique notre opposition à toute centralisation en matière d'éducation, destructrice de la juste initiative pédagogique et des droits des parents, notre défense du système d'éducation sous l'autorité du Conseil de l'Instruction publique. RELATIONS a préconisé le maintien des disciplines traditionnelles, en particulier au cours secondaire, et en premier lieu les droits de la langue maternelle, menacés souvent à tous les degrés par l'encombrement des matières disparates et aussi par un bilinguisme irréflecti. Cela ne veut pas dire ostracisme à l'égard de tout emprunt, puisqu'il y a possibilité d'enrichissement dans les contacts avec les cultures et les milieux étrangers. De même, si nous avons toujours défendu l'autonomie des provinces et la juste diversité des coutumes et des cultures, nous avons tâché de diri-

A tous nos abonnés et lecteurs, Bonne et Heureuse Année

ger le regard du lecteur au delà de sa province et de sa région, en lui faisant apprécier les richesses représentées par l'œuvre des minorités françaises hors du Québec, celles aussi qu'apportent à leur patrie d'adoption les groupes néo-canadiens, enfin l'apport du point de vue anglo-canadien sur divers problèmes.

Guidés par les directives de nos chefs spirituels, nous avons travaillé à promouvoir un catholicisme à la fois fortement lié aux fécondes traditions et soucieux des nécessaires adaptations aux réalités du moment. Dans cet esprit, la revue n'a pas ménagé son appui à nos ouvriers syndiqués. Elle prit leur défense, parfois au milieu du silence général, avec de trop rares journaux, comme dans le cas des grèves d'Arvida et d'Asbestos. De même, RELATIONS a toujours soutenu la confessionnalité légale et réelle de nos institutions d'éducation; elle a toujours favorisé les unions ouvrières confessionnelles de la C. T. C. C., les coopératives confessionnelles en milieu catholique homogène. Cet esprit catholique se garda, croyons-nous, de tout cléricalisme étroit, faisant le plus large possible la place aux laïcs, en particulier dans l'enseignement classique et à la direction des mouvements d'Action catholique et d'action nationale.

On constatera sans doute les mêmes tendances profondes dans la manière de traiter les autres sujets: la défense des liens du mariage, les problèmes constitutionnels, l'habitation, la colonisation, les allocations familiales, les loisirs et les terrains de jeu, l'enfance sans soutien, la tempérance et la moralité dans la métropole et la province, sans oublier les questions abordées chaque mois sous la rubrique « Horizon international ». Il y eut des offensives majeures, plus spectaculaires, qui ne doivent pas cependant faire oublier les combats de tous les jours, non moins importants; c'est ainsi qu'on se rappellera longtemps les articles courageux et documentés sur les cartels internationaux, les mises en accusation, calmes, impitoyables, du monopole de l'électricité et de la *Montreal Tramways*.

Nous avons voulu aider le lecteur de RELATIONS à considérer le Canada comme pays d'Amérique, et membre de la grande famille humaine qui cherche péniblement son unité sous la direction de l'O. N. U. En cela, nous avons cru nous faire l'écho de la parole du Vicaire du Christ, qui reste le pôle de notre pensée comme de notre attitude sociale, nationale et internationale.

* * *

Ce tableau n'est pas sans ombre. A l'instar de leurs devanciers, les rédacteurs de RELATIONS ont voulu parler en « hommes chrétiennement libres » qui s'expriment « librement à des hommes libres, en vue de la sauvegarde des principes démocratiques et d'une action sociale constructive ». Il a paru à d'aucuns que cette liberté d'expression se doublait d'une grande confiance en soi. D'autres trouvaient que la revue se mêlait de

questions qui ne la regardaient pas et qu'elle faisait en somme de la politique. Ces reproches nous laissent assez froids, conscients que nous sommes, au contraire, d'avoir esquivé beaucoup de problèmes qui nous regardaient bien, mais que nous devions omettre, faute de temps ou de personnel pour faire l'enquête exhaustive, seule capable de fournir l'indispensable vue objective des faits, faute, souvent, de rencontrer dans les milieux intéressés l'état d'esprit permettant d'aborder les problèmes. On a reproché aussi à RELATIONS une attitude négative, surtout à l'égard des membres du gouvernement ou des magnats de l'argent. Ce reproche n'est peut-être pas sans fondement, bien que nous ayons fait l'éloge des bonnes actions plus souvent qu'on ne le dit. Et puis, est-ce toujours notre faute si tant de fois la revue s'est crue obligée de mettre en garde, de protester, de censurer? Nous sommes les premiers à déplorer ce gaspillage d'énergies spirituelles qui devraient s'employer à la discussion progressive de projets ou de réalisations conformes à l'esprit de l'Évangile, favorables aux bonnes mœurs, propices à l'épanouissement des personnes, des familles, du corps social tout entier. Est-il besoin de noter que nous n'avons jamais prétendu à l'infailibilité, mais que nous avons tâché de dire simplement et loyalement ce que nous pensions?

Enfin, si jamais nous avons été tentés de complaisance personnelle, la vie se chargea de nous ramener à la modestie. Ceux qui ont le courage de sacrifier richesse et avancement pour le triomphe de la vérité savent combien il en coûte de rester libre, et non pas seulement en sacrifices d'argent. La liberté de parole et d'action pose, même à des religieux, tant supérieurs qu'inférieurs, des problèmes délicats qui peuvent parfois devenir tragiques. La question de la silicose fut un de ceux-là. Et il faut rendre aujourd'hui à tous ceux que ce drame a éprouvés le témoignage d'avoir agi avec une scrupuleuse bonne foi et pour des motifs de la plus haute qualité morale. Cet incident eut, malgré tout, des résultats bienfaisants pour la cause de l'hygiène industrielle.

Le dixième anniversaire offre une excellente occasion de rappeler, avec une fraternelle reconnaissance, le souvenir de l'équipe des Jésuites qui fonda la revue, celui particulièrement du P. d'Auteuil Richard, qui porta le poids de la direction pendant huit longues années. La revue fut toujours sous la responsabilité des quelques Pères de la Compagnie de Jésus dont les noms paraissent à la page du sommaire. Ce patronage clérical et jésuitique n'a pas détourné les laïcs de collaborer à notre revue; nous leur présentons nos remerciements. Nos lecteurs auront depuis longtemps reconnu leur compétence et leur franchise; nous avons été à même d'apprécier leur désintéressement et leur loyauté. Cette contribution, en certains cas très considérable, de laïcs venus non seulement du Canada français, mais des milieux anglo-canadien, américain et européen, fut un enrichissement pour la revue, qui prit de ce fait un

caractère universel auquel doit tenir une revue dirigée par des clercs.

En cette année de grâce, après dix ans de sincères efforts pour réaliser l'idéal entrevu par les fondateurs, l'équipe actuelle de *RELATIONS* fait sien le vœu des pionniers de 1941: « Ceux qui succèdent aux rédacteurs des *Relations des Jésuites de la Nouvelle-France* (1632-1672) ne peuvent pas ne pas honorer la mémoire de ces géants de l'apostolat, dont les écrits amenèrent au pays tant de colons, de cette formidable équipe de travailleurs qui nous a donné nos huit saints Martyrs, seconds patrons du Canada; ils recommandent le succès de cette nouvelle entreprise à ceux qui, consacrant la première église à l'Immaculée Conception et tout le pays à saint Joseph, firent tant pour étendre ici le règne social de Jésus-Christ. »

Le Pape et les ennemis de la famille

ENCORE UNE FOIS le Pape a jugé nécessaire d'intervenir en faveur de la famille. Recevant, le 2 novembre, au lendemain de la définition du dogme de l'Assomption, les cardinaux, archevêques et évêques, accourus du monde entier, S. S. Pie XII profitait, en effet, de cette solennelle circonstance pour attirer leur attention sur les dangers que court la famille dans la société moderne, dangers qui proviennent surtout d'une mauvaise interprétation du véritable rôle de la science et de l'État.

L'Église, déclara-t-il, encourage le progrès scientifique, tout particulièrement quand un tel progrès comporte un aspect humain, comme en médecine, en psychologie et en science sociale; mais elle ne saurait admettre qu'au nom de la science l'on cherche à corrompre et à avilir l'homme, à ruiner la société familiale. Elle ne saurait rester indifférente devant « le torrent fangeux des livres, brochures, essais, journaux de tout genre, qui, par leurs propos et leurs images sans sérieux ni pudeur, corrompent le bon sens populaire et la vraie notion d'humanité ».

Une découverte scientifique n'est pas nécessairement utilisable par tout le monde, car il se peut qu'elle cause un grave détriment au corps et à l'âme. La science ne pourra jamais remplacer la morale, et c'est une illusion de croire « qu'il suffit de savoir pour être vertueux ». Non, ce n'est pas ainsi qu'on rendra vraiment service aux masses populaires: « Cette opinion, toujours dangereuse, est ici mortelle. Tout aussi nuisibles sont les idées que l'on répand et propage dans le peuple pour créer une opinion artificielle, laquelle, par contrainte morale et plus souvent économique, réglera les relations entre les sexes, suggérera la façon de contracter le mariage et de constituer la famille. L'ordre moral n'est-il pas renversé quand l'homme, image de Dieu, se laisse conduire, en sa vie la plus intime, par des gens qui ne poursuivent basement que leur intérêt? »

A cette menace qu'une fausse utilisation de la science fait peser sur la société familiale, s'en ajoute une autre provenant d'une emprise toujours plus grande de l'État. Cette emprise se fait aujourd'hui au nom de la « sécurité sociale »; mais si par cette expression l'on veut dire « sécurité grâce à la société », déclare le Pape, il est à craindre que le mariage et la famille n'en souffrent. Comment donc? « Nous craignons non seulement que la société civile n'entreprenne une chose qui, de soi, est étrangère à son office, mais encore que le sens de la vie chrétienne et la bonne ordonnance de cette vie n'en soient affaiblis, et même ne disparaissent. Sous cette appellation, on entend déjà prononcer des formules malthusiennes; sous cette appellation, on cherche à violer, entre autres, les droits de la personne humaine ou du moins leur usage, même le droit au mariage et à la procréation. Pour les chrétiens et en général pour ceux qui croient en Dieu, la sécurité sociale ne peut être que la sécurité dans la société et avec la société, dans laquelle la vie surnaturelle de l'homme, la fondation et le progrès naturels du foyer et de la famille sont comme le fondement sur lequel repose la société elle-même avant d'exercer régulièrement et sûrement ses fonctions. »

Ces paroles, et à propos de la propagande dite scientifique et à propos de l'intervention de l'État, méritent une attention particulière. Il ne faudrait pas qu'elles demeurent inefficaces et inappliquées chez nous. Nos familles doivent se défendre contre l'un et l'autre danger. Mais elles n'y réussiront que si elles consentent tout d'abord à s'unir dans une vaste association ayant pour première tâche de protéger leurs droits et de parler en leur nom. Il faut, au Canada français comme en France, créer un *Mouvement populaire des Familles*.

Un seul bercail

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, se répand de plus en plus, parmi les Canadiens de langue française, la dévotion pour l'Octave de la Chaire de l'Unité. La Ligue missionnaire des étudiants, sous le patronage de l'Union missionnaire du clergé, fait campagne depuis quatre ans auprès de tous les centres scolaires, collèges, couvents, écoles de la province de Québec; les Ligues du Sacré-Cœur, l'an dernier, ont fait imprimer des affiches pour toutes les paroisses françaises du pays. Malgré ce courant, le Canadien français est encore moins attiré par la prière pour le retour des dissidents — sans doute à cause du milieu catholique homogène où il vit — que par la conquête des pays païens, une des intentions d'ailleurs de l'Octave de l'Unité. Il ignore le plus souvent l'origine de cette semaine de prière, inaugurée en une chapelle anglicane, il y a quarante-deux ans, par un religieux anglican, le révérend Paul James Francis (Louis-Thomas Wattson).

Father Paul et Mother Lurana avaient fondé à Graymoor (New-York) une communauté anglicane, la

Société de la Réparation. Le désir d'unité de l'Église et les paroles de la prière sacerdotale du Christ: « Qu'ils soient un », les hantent. Father Paul médite, prêche et, par les sentiers de la grâce, arrive pas à pas à la conviction que le Christ n'a fondé qu'une seule Église avec un Chef visible, le Pape, son Vicaire sur terre.

Invité en 1901 à prêcher dans une église épiscopaliennne de Long-Island, Father Paul expose la doctrine de la primauté de Pierre, au grand scandale des assistants. L'archidiacre l'interrompt avec éclat par les mots rituels: « Que votre lumière brille devant les hommes! », signal de la quête.

Mots prophétiques, car, toutes les églises épiscopaliennes lui étant fermées, Father Paul fonde la revue *The Lamp* pour faire briller dans le monde protestant la lumière de son « hérésie ».

Fidèle à la consigne du Christ sur la nécessité de la prière, Father Paul prolonge la journée pour l'unité chrétienne, qui existait déjà, en une octave commençant le 18 janvier, fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, pour se terminer le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul. L'année suivante, le 30 octobre 1909, l'inévitable se produit: deux religieux, cinq religieuses et dix laïcs rentrent au bercail de Rome.

La communauté obtient la permission de poursuivre sa vie religieuse sous la bure de saint François. Elle

continue également son apostolat: la publication de la revue *The Lamp* et surtout l'Octave de l'Unité de l'Église, bénie solennellement par Pie X et indulgenciée par Benoît XV.

On vient de changer son nom, court et gracieux, *Octave de l'Unité*, en celui d'*Octave de la Chaire de l'Unité*, plus lourd, mais plus doctrinal et qui souligne mieux la raison formelle de l'unité chrétienne: la *cathe-dra*, la chaire de Pierre, infaillible maître des enseignements de Jésus-Christ.

Un grand ferment d'unité travaille les sectes protestantes. L'année dernière, le Saint Père, ouvrant l'Année sainte, leur lançait un appel. En même temps que le Canada redouble son rayonnement missionnaire en pays païens, il lui faut, en cette Année sainte qui se prolonge, prier de plus en plus pour le Grand Retour des Églises dissidentes.

L'Octave de la Chaire de l'Unité pourrait devenir chez nous une institution comme les quarante-heures et le mois du Rosaire. Et vienne le jour où, dans les paroisses frontières et dans les paroisses de ville qui comptent des groupements protestants, on invitera tous nos frères séparés à participer, soit dans leur temple, soit dans l'église catholique, soit chez eux, à la grande prière d'unité du Christ: « *Ut sint unum!* Qu'ils soient un! » Sur cette prière au Père nous pouvons tous nous entendre.

LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE « RERUM NOVARUM »

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LE 15 MAI 1891 marque une date importante dans l'histoire du monde. Ce jour-là l'Église posait un geste dont l'influence allait s'exercer non seulement dans les milieux catholiques, mais partout où dominait l'implacable industrie, où des hommes, courbés sous son joug cruel, étaient soumis à d'inhumaines conditions.

Autant vaut dire: à travers toute la terre, car la doctrine libérale atteignait alors son apogée. Elle régnait d'un bout du monde à l'autre. Maîtresse des esprits et des cœurs, elle imposait ses dictées aux magnats de l'industrie et les rendait insensibles aux conséquences désastreuses qui en résultaient. L'homme ne comptait plus pour eux. Sa dignité d'être humain, ses aspirations morales, sa famille: prétentions inconnues, sinon ridiculisées. Ils ne voyaient dans l'ouvrier qu'un outil, qu'un rouage. Tirer de son travail le plus gros profit possible, c'est-à-dire lui faire rendre pour un minimum de salaire un maximum de travail, telle était leur unique préoccupation.

Aussi, comme devait le déclarer Léon XIII, la plupart des travailleurs étaient plongés « dans une situa-

tion d'infortune et de misère imméritée ». Écartés, par leur abolition, des corporations qui les avaient naguère protégés, spoliés de tout droit d'association, livrés à la merci d'usuriers voraces, privés même des secours de la religion, ils vivaient dans la souffrance et la haine, n'ayant d'autre espoir que celui d'une révolution générale qui renverserait l'autorité régnante et les rendrait maîtres de leurs destinées.

Mais de leur oppression même devait germer leur salut. Car sa violence leur suscita d'ardents défenseurs. En plusieurs pays, des catholiques s'émurent d'une telle situation. Groupés autour de l'évêque de Fribourg, l'illustre Mgr Mermillod, ils étudièrent ensemble les moyens de changer cet état de choses. Soumis à Rome, les résultats de leurs délibérations ne pouvaient laisser indifférent l'ancien archevêque de Pérouse, Mgr Pecci, qui, devenu pape sous le nom de Léon XIII, n'oubliait pas les scènes navrantes dont il avait été lui-même témoin dans son ancien diocèse.

Son parti fut vite pris. Aux grands maux les grands remèdes. Que pouvait-il pour « atténuer » au moins, sinon pour « faire cesser » complètement une exploi-

tation aussi scandaleuse de la classe ouvrière? Une seule arme entre ses mains: l'intervention morale. Mais il lui donnerait une telle force, une telle portée, une telle résonance qu'elle ébranlerait l'odieuse domination que l'économie libérale faisait peser sur tant d'humbles travailleurs.

Telle est la genèse de l'encyclique mémorable que Léon XIII publia, le 15 mai 1891, sous le titre de *Rerum novarum*. Ses prévisions se réalisèrent. La parole pontificale produisit l'effet d'un coup de foudre. Jamais l'Église n'avait ainsi parlé. Sa condamnation du régime économique alors en vigueur n'admettait aucune excuse. Mais surtout le grand Pontife ne s'attarda pas à d'inutiles critiques. Ses griefs brièvement mais solidement exposés, il passe aussitôt à la partie positive de son document. Il indique les moyens à prendre pour améliorer la situation de l'ouvrier. Il trace magistralement un vaste programme de réforme et d'action. On a appelé avec raison cette encyclique « la Charte des Travailleurs ».

Que l'influence de cet acte ait été profonde, un des successeurs de Léon XIII, l'intrépide Pie XI, devait l'établir quarante ans plus tard dans un document non moins célèbre, l'encyclique *Quadragesimo anno*. La première partie en est consacrée aux « fruits de l'encyclique *Rerum novarum* ». Elle se termine par ce jugement: « Tous ces bienfaits dus à l'encyclique de Léon XIII, nous les avons esquissés plutôt que décrits; ils attestent avec éclat, par leur nombre et leur importance, que l'immortel document n'était pas seulement l'expression d'un idéal social magnifique, mais irréal. Bien au contraire, Notre Prédécesseur a puisé dans l'Évangile, vivante source de vie, une doctrine capable, sinon de faire cesser tout de suite, du moins d'atténuer beaucoup la lutte mortelle qui déchire l'humanité. Que la bonne semence, largement jetée il y a quarante ans, soit tombée pour une part dans une bonne terre, nous en avons pour gage les fruits consolants qu'avec le secours de Dieu en ont recueillis l'Église du Christ et le genre humain tout entier. Aussi peut-on dire que l'encyclique de Léon XIII s'est révélée, avec le temps, la Grande Charte qui doit être le fondement de toute activité chrétienne en matière sociale. »

Aussi le reste de l'encyclique *Quadragesimo anno* n'est-il rien d'autre qu'un commentaire, une adaptation, un complément, nécessités par la marche du temps, de l'encyclique *Rerum novarum*. Celle-ci conserve donc dans ses grandes lignes toute sa vigueur et toute son actualité. « Qui ferait peu de cas de cette encyclique, ajoute Pie XI, et de sa commémoration solennelle, montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeter à la face son injustice et son ingratitude. »

Pie XII n'est pas moins explicite dans son allocution pour le cinquantième anniversaire de cette Charte des Travailleurs. Il rappelle l'appréciation élogieuse de Pie XI et non seulement la ratifie, mais la confirme par

de nouveaux faits. Il reprend ensuite à son compte l'enseignement de ses deux prédécesseurs, en montre l'opportunité croissante, le précise sur quelques points importants et exhorte ardemment tous les catholiques à le mettre en pratique: « Ne laissez pas au milieu de vous s'éteindre ou s'affaiblir la voix des deux Pontifes dans leurs encycliques sociales, cette voix qui marque si bien aux croyants, dans la régénération surnaturelle de l'humanité, leur devoir moral de coopérer au rétablissement de l'ordre dans la société et spécialement dans la vie économique, poussant à l'action non moins ceux qui participent à cette vie que l'État lui-même. N'est-ce pas là un devoir sacré pour tout chrétien? »

Il faut bien l'avouer, même au Canada les encycliques sociales n'inspirent pas, comme elles le devraient, la conduite des catholiques. S'il s'en trouve qui les étudient, tâchent de les pratiquer, s'efforcent de les faire connaître autour d'eux, un bon nombre, par ignorance ou mauvaise volonté, s'y montrent indifférents. Le Souverain Pontife a cependant répété plus d'une fois qu'en elles se trouvait le salut de la société et que leur valeur obligatoire s'imposait à tous. De ces observations, l'épiscopat de la province de Québec s'est fait l'écho dans sa lettre du 11 mars 1941 sur *la Restauration de l'ordre social* et dans celle du 14 février dernier sur *le Problème ouvrier*.

* *

L'année 1951 marque le soixantième anniversaire de *Rerum novarum*. Quelle plus belle occasion pour répondre à l'appel de nos chefs spirituels! Déjà dans quelques pays le mot d'ordre est donné. Des programmes s'ébauchent et, si les événements internationaux n'y mettent pas obstacle comme en 1941, des manifestations mémorables auront lieu.

Le Canada catholique ne saurait s'abstenir de cette célébration. Les directives de la hiérarchie et ses propres intérêts lui font un devoir d'y prendre part. La fidélité à ses traditions le lui commande aussi. Depuis plusieurs années, un bon nombre de nos groupements professionnels et sociaux célèbrent le « mois des encycliques sociales ». On y lit durant le mois de mai les passages les plus saillants de ces documents, on en recherche les applications à notre condition économique. Plusieurs s'en font les propagandistes dans leur milieu. Ce « mois » atteint son point culminant dans la semaine du 15, consacrée, suivant les directives récentes de l'épiscopat, à la justice sociale. Des manifestations populaires ont lieu, le dimanche, dans plusieurs centres industriels. C'est ainsi qu'à Montréal une foule de plusieurs milliers de personnes, groupées dans le vaste parc Lafontaine, écoute des allocutions appropriées et acclame les Souverains Pontifes.

Mais cette année une célébration de plus grande envergure s'impose. Une propagande intense autour des deux encycliques devrait en être le premier acte, et leur lecture intégrale et attentive, le second. Il faudrait s'y mettre dès les débuts de janvier. Viendraient ensuite,

de mois en mois, des études particulières sur quelques-uns des points les plus importants de l'encyclique: action de l'Église, intervention de l'État, organisation professionnelle, etc.

L'Institut Social Populaire s'engage pour sa part à appuyer vivement cet effort. On peut se procurer à son secrétariat le texte des encycliques, ainsi que des commentaires et des plans d'étude. Une brochure paraîtra bientôt pour faciliter l'exécution de ce programme. Nous espérons aussi que des conférences publiques, des causeries à la radio, des forums s'organiseront. Tous les concours seront les bienvenus. Concours individuels, concours surtout collectifs. Nos mouvements d'Action catholique, nos associations professionnelles, celles en particulier de patrons et d'ouvriers, nos sociétés patriotiques, sociales, économiques, nos Chambres de commerce, voire nos clubs politiques, tous les groupements en un mot qui veulent contribuer à l'instauration d'un ordre meilleur, basé sur la justice et la charité, sont invités à entrer dans cette campagne. Qu'ils s'assimilent l'encyclique *Rerum novarum* et son complément *Quadragesimo anno*, qu'ils s'imprègnent de leur esprit, qu'ils en fassent, au-dessus des dissensions d'affaires ou de parti, le point de ralliement de toutes les bonnes volontés.

C'est le conseil éloquent que nous donne Pie XII, à la fin de son allocution du 1^{er} juin 1941: « Du provi-

dentiel message du Pape de *Rerum novarum*, a surgi, vive et limpide, une source d'esprit social fort, sincère, désintéressé; une source qui peut bien aujourd'hui se trouver recouverte par une avalanche d'événements divers plus forts qu'elle, mais qui demain, lorsque seront déblayées les ruines de cet ouragan mondial et que commencera le travail de reconstruction en vue d'un nouvel ordre social qu'on souhaite digne de Dieu et de l'homme, alors infusera un nouvel et vigoureux élan, une nouvelle exubérance de sève à toute la floraison de civilisation humaine. Gardez la noble flamme de fraternel esprit social qu'il y a un demi-siècle la torche lumineuse et rayonnante de Léon XIII a rallumée dans le cœur de vos pères; ne la laissez pas manquer d'aliment, ne permettez pas qu'éclairant de ses dernières étincelles vos hommages commémoratifs, elle vienne à mourir, éteinte par une lâche, peureuse et égoïste indifférence pour les besoins des plus pauvres de nos frères, ou emportée dans le tourbillon de poussière et de boue soufflé par l'esprit antichrétien ou non chrétien. Nourrissez-la cette flamme, avivez-la, élevez-la, dilatez-la; portez-la partout où s'élèvent vers vous un gémissement oppressé, une plainte de misère, un cri de douleur; réchauffez-la sans cesse aux ardeurs de l'amour puisé dans le Cœur du Rédempteur. »

Qui ne serait ému par ces paroles embrasées? Qui ne voudrait agir sous leur souffle ardent?

Le Crédit agricole du Québec

Rodolphe LAPLANTE

TOUT n'a pas été dit ou écrit relativement au rôle joué par l'Office du crédit agricole du Québec depuis son inauguration en 1936. Il faut se reporter à la situation qui prévalait alors dans le milieu agricole. Il y avait mévente des produits. La Loi du concordat, mesure fédérale d'urgence pour protéger les intérêts des créanciers et des débiteurs, était en plein fonctionnement. Ce n'était cependant qu'un palliatif. Les dettes subsistaient telles quelles dans la plupart des cas, mais des délais avaient été accordés pour le remboursement du capital, et parfois réduction d'intérêt avait été stipulée dans l'ordonnance rendue par la Commission d'arrangement entre débiteurs et créanciers. Le crédit agricole arrivait donc à son heure pour assumer l'hypothèque âprement et dangereusement exigée parfois.

Nos lecteurs se rappellent qu'à la session d'urgence de 1936, la Loi du crédit agricole, qui avait été réclamée pendant de longues années, fut promulguée. Dès septembre, la Législature du Québec édictait une loi permettant l'octroi de prêts agricoles pour le bénéfice des

M. Rodolphe Laplante, bien connu de nos lecteurs, s'est toujours intéressé aux questions économique-sociales. Il est actuellement secrétaire général de l'Office du crédit agricole du Québec et de l'Office de l'électrification rurale. Ajoutons qu'il a été directeur-fondateur du journal la Survivance à Edmonton et secrétaire général de l'Association franco-albertaine.

cultivateurs. Il s'agissait de prêts d'État à long terme, portant intérêt à 2½% et pour une période de 39½ ans. Un organisme fut créé pour administrer cette loi et fut dénommé l'Office du crédit agricole du Québec. Le législateur prévoyait alors des prêts pour une somme globale de \$10,000,000; mais dès la session régulière en 1937, un autre crédit de \$5,000,000 fut ajouté à ce premier montant.

L'Office du crédit agricole eut comme organisateur principal et premier président le notaire Eugène Poirier, longuement identifié aux Caisses populaires, issu d'un milieu rural, ayant gardé une prédilection pour les ruraux, assisté d'un cultivateur de grande classe, M. Éloi Saint-Germain, de Saint-Casimir, comté de Portneuf. Quelques mois plus tard, M. J. C. Horan, cultivateur de langue anglaise des Cantons de l'Est, complétait le bureau. Les mêmes régisseurs sont encore en fonction.

Les premiers prêts furent consentis le 20 mars 1937. L'Office s'occupait tout d'abord des cas de concordat,

afin de rembourser les créanciers aux abois et les débiteurs qui l'étaient davantage. Il consentit 1,836 prêts à des concordataires, pour un montant de \$4,961,202. Les cas de familles nombreuses eurent préséance; mais malgré la célérité apportée à la constitution de cet organisme, à sa mise en branle, et bien que l'Office consentit des prêts en 1937 pour \$15,000,000, des milliers de demandes étaient encore pendantes en décembre 1937. A la session de 1938, une somme de \$12,000,000 fut mise à la disposition de l'Office du crédit agricole et, en 1939, une somme de \$8,000,000 fut également votée.

En bref, après trois ans d'opération, l'Office du crédit agricole avait prêté \$35,000,000. En 1940, la loi fut amendée. Au lieu de prêter à 2½% d'intérêt, l'Office du crédit agricole fut autorisé dorénavant à prêter à un taux de 3%, ce qui, additionné à l'amortissement, totalisait une annuité de 5.714%. Il s'agissait donc de prêter pour une durée de 25 ans. Cette disposition de la loi de 1940 ne fut en vigueur qu'à compter du 17 mars 1941.

Nous publions ci-dessous ce qui a été mis à la disposition de l'Office du crédit agricole du Québec, année par année, depuis sa fondation:

1936.....	\$10,000,000
1937.....	5,000,000
1938.....	12,000,000
1939.....	8,000,000
1940.....	6,000,000
1941.....	5,000,000
1942.....	2,000,000
1944.....	2,000,000
1946.....	5,000,000
1947.....	5,000,000
1948.....	5,000,000
1949.....	5,000,000
1950.....	8,000,000

En résumé, depuis son inauguration, l'Office du crédit agricole a été autorisé à prêter \$78,000,000. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Office a prêté pour \$74,766,425. Il y a lieu d'affirmer que d'ici la fin de décembre 1950, le dernier montant de huit millions de dollars aura été totalement engagé.

Il y avait donc un urgent problème de crédit à long terme qui se posait aux années 1935 et 1936, et seul un organisme d'État pouvait fournir le crédit hypothécaire requis. Outre l'abattement d'intérêt dont ont joui les emprunteurs, ils ont bénéficié et bénéficient encore d'une sécurité quant au remboursement du prêt. Ils savaient ce qu'ils devaient rembourser à l'Office régulièrement et n'avaient pas à craindre les vexations d'un prêteur exigeant et tatillon ou encore les convoitises d'un créancier qui, ayant prêté pour cinq ans, ne voulait pas renouveler l'hypothèque, ou qui imposait, à l'échéance, des conditions draconiennes pour son renouvellement.

Dans cette première période, il s'agissait de sauver les cultivateurs aux prises avec les créanciers.

Dans quelle mesure maintenant les emprunteurs ont-ils remboursé les prêts obtenus?

L'Office tenait à accorder aux requérants-emprunteurs des facilités quant au remboursement du capital, mais tenait d'autre part à ce qu'ils paient leurs dettes le plus tôt possible, quand ils le pouvaient. Cette décision était inspirée par une coutume propre aux Caisses populaires qui préconisent, on le sait, la politique du « désendettement ». En d'autres termes, une personne emprunte pour telle période, mais les dirigeants des Caisses populaires, selon l'idée du fondateur, ont toujours tenu à convaincre cet emprunteur qu'il était sage et pratique de rembourser d'avance n'importe quelle somme. C'est mû par ces principes et inspiré de cette pensée que l'Office a appliqué l'article 8 de la loi, qui se lit comme suit:

L'emprunteur ou ses ayants droit peuvent rembourser le prêt par anticipation, en tout ou en partie.

L'Office a périodiquement suggéré à ceux qui avaient emprunté pour 39½ ans ou pour 25 ans de payer d'avance, et les chiffres suivants attestent dans quelle mesure les emprunteurs de l'Office ont écouté ces suggestions. Ces emprunteurs devaient rembourser à l'Office une somme de \$9,126,568.93, au 31 juillet 1950; ils ont remboursé ce montant et \$13,445,725.96 en plus.

Ce qui devait être une aventure s'est avéré un placement heureux; ce qui devait, au dire de certains, s'avérer une faillite a été un immense succès. Les cultivateurs, qui ne devaient pas rembourser puisqu'ils étaient trop endettés, etc., se sont au contraire libérés avec régularité des obligations assumées, et la majeure partie des emprunteurs continuent de verser d'avance plus que le montant stipulé dans leur acte d'obligation.

Lors de l'inauguration de l'Office du crédit agricole, les cultivateurs subissaient la mévente des produits, et beaucoup d'entre eux avaient dû recourir à la loi dite du concordat. Depuis, cependant, les opérations de l'Office ont changé de nature; il ne s'agit plus de rembourser pour les emprunteurs des dettes criardes ou urgentes; il s'agit, dans une large mesure, de les aider à continuer l'œuvre commencée, de leur faciliter en outre l'établissement de leurs fils.

Le tableau publié ci-dessous montre combien de prêts chaque année ont été déboursés pour l'établissement des fils, et, en regard du nombre de prêts payés, nous indiquons le montant qui a été versé annuellement:

Année	Nombre	Montant
1937.....	331	\$ 794,400
1938.....	671	1,681,650
1939.....	900	2,184,850
1940.....	490	1,122,850
1941.....	541	1,193,900
1942.....	341	718,700
1943.....	224	552,650
1944.....	501	1,230,300
1945.....	652	1,639,250
1946.....	892	2,480,375
1947.....	1,163	3,377,750
1948.....	1,395	4,195,400
1949.....	1,523	4,399,100

Le nombre d'établissements de fils a tendance à augmenter. L'Office s'occupe tout d'abord, à l'heure actuelle, de ceux qui ont des fils à établir. L'Office a accordé aussi une attention toute spéciale aux élèves sortant des écoles moyennes d'agriculture, qui avaient un léger capital initial et qui faisaient des demandes dans les cadres de la Loi du crédit agricole.

Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie d'une loi; il s'agit d'écrire une page d'histoire, de porter à la connaissance du public les réalisations d'un organisme gouvernemental, de démontrer qu'il continue de réaliser les espoirs qui ont été mis en lui. Cette loi avait été conçue, mise en œuvre et réalisée par des gens de notre province. Ce fut donc une législation à la taille de nos familles nombreuses rurales, qui tenait compte de l'agriculture, restant, dans une large mesure, familiale. Là où d'autres prêteurs hésitaient à faire confiance aux cultivateurs, vu la modicité de leurs revenus, ceux qui ont conçu et pratiqué le crédit agricole n'ont pas oublié l'honnêteté de nos ruraux, leur débrouillardise, les revenus d'appoint qui peuvent occasionnellement s'ajouter aux revenus agricoles proprement dits, ceux-ci ne pouvant pas être pris comme unique critère, vu le faible rendement de certaines fermes en telle ou telle région particulière.

Bref, ce fut un organisme adapté à la population du Québec, et celle-ci a prouvé, en y recourant avec enthousiasme, qu'elle en appréciait la valeur et l'efficacité.

D'aucuns se sont effrayés, à un moment donné, de l'ampleur des crédits requis par les cultivateurs. Ils oublient que, si les cultivateurs empruntent pour 39 ans et demi, ils s'acquittent — les chiffres précités le prouvent — de leurs obligations avant l'échéance. Il est bon de se rendre compte que, si le prêt est consenti pour une très longue période, c'est afin de permettre au requérant-emprunteur de traverser allégrement les années de vaches maigres. Aux années de vaches grasses, si son éducation a été faite, le cultivateur de lui-même sera soucieux de libérer totalement ou partiellement sa terre hypothéquée, afin de pouvoir transmettre à ses enfants un bien moins lourdement grevé; ou encore, le cas échéant, il pourra gager ce bien paternel fortement dégrevé, et ce, dans le but de favoriser l'établissement d'un fils.

Nous ne croyons pas qu'il y ait, à l'heure actuelle, dans le monde entier un crédit agricole à long terme qui puisse présenter des résultats aussi probants. Au 31 décembre 1949, l'Office du crédit agricole avait prêté \$70,000,000, et les pertes, depuis l'inauguration de l'Office, ne s'élevaient qu'à \$222.18, soit un sou par trois mille dollars.

Contrairement à d'autres appréhensions, l'Office du crédit agricole n'est pas devenu, en fait, une banque hypothécaire agricole. A preuve, l'Office a abandonné à d'autres organismes prêteurs dont c'est la principale fonction, par exemple aux Caisses populaires ou aux

banques, le soin de prêter pour fins d'outillage, pour achat d'instruments aratoires, pour réparations mineures aux bâtisses. Une autre loi fédérale, dite « Loi pour améliorer les conditions de la ferme », s'occupe, par l'intermédiaire des banques et des Caisses populaires, de prêter pour les fins précitées ayant un caractère temporaire.

Ces précisions concernant l'Office du crédit agricole du Québec démontrent le souci du législateur de stabiliser nos gens sur la terre et d'établir les fils.

Là comme ailleurs, il faut répéter que les requérants-emprunteurs doivent faire une mise de fonds réelle. L'Office du crédit agricole, comme n'importe quel prêteur, n'achète pas de terres pour les revendre à tempérament sans que le requérant-emprunteur y soit allé de ses deniers. Comme pour la maison urbaine, le requérant-emprunteur doit pouvoir affirmer auprès de son prêteur qu'il a pris sa part de risques, qu'il a su économiser, et qu'il a à sa disposition un capital minimum.

Et voilà pourquoi nous affirmons que la Loi du crédit agricole du Québec, comme le déclarait un jour l'Institut international du crédit agricole, est un « modèle de simplicité et de clarté ».

La Loi du crédit agricole fut et est encore humaine, sociale, adaptée aux résidents du Québec. Elle est de plus en plus mise au service des cultivateurs désireux d'établir leurs fils.

On parle abondamment d'établissement de fils. Tous ceux qui ont quelque influence ont le devoir de s'en préoccuper. Il ne faut cependant pas méconnaître ce qui s'est accompli et s'accomplit encore dans ce domaine. Qu'il faille faire davantage, c'est possible; mais pour mesurer ce qui doit être fait, pour l'amplifier, l'adapter aux circonstances de temps et de lieux, il faudrait avoir sous les yeux le progrès réalisé depuis dix et quinze ans dans le domaine de l'établissement, reconnaître aussi qu'il y a des voies nouvelles qui s'ouvrent pour nos fils, non seulement sur la terre, mais en maintes carrières industrielles et commerciales: il y a la colonisation du sol, il y a également la prise de possession du sous-sol avec toutes les professions ou métiers que cela implique. On pourra, en définitive, se rendre compte de ce que le Crédit agricole a prêté dans le Québec depuis 1937 en notant, pour terminer, que dans le seul Québec, l'Office du crédit agricole a prêté plus qu'un autre organisme prêteur, fondé en 1931, n'a prêté en dix provinces canadiennes.

Il y a peut-être moyen de faire mieux; il y a toujours moyen de faire mieux. Il y a moyen d'adapter les législations aux besoins nouveaux, d'accord; mais les informations précitées, transcrites sans parti pris et en toute objectivité, démontreront aux lecteurs de *RELATIONS* ce que cette législation humaine, sociale et prévoyante a donné comme résultat au pays du Québec, ce qu'elle a accompli et ce qu'elle accomplira de plus en plus dans le domaine de l'établissement des fils.

Problèmes d'unité chrétienne

Irénée BEAUBIEN, S. J.

Cet article arrive bien en ce mois de janvier où l'octave pour l'unité de l'Église (18-25 janvier) nous invite à étudier ce problème et à prier pour sa solution.

LE 1^{er} MARS 1950, l'*Osservatore Romano* rendait public un important document émané de la Congrégation du Saint-Office quelques semaines auparavant. Destiné à tous les évêques, ce document traitait du Mouvement œcuménique. Journaux et revues, catholiques et non catholiques, surtout en Europe occidentale, en ont beaucoup parlé. Nous essaierons ici de tracer un bref historique du Mouvement œcuménique et de souligner l'attitude de l'Église à son égard.

On admet communément de nos jours que le protestantisme est devenu un terme commode pour désigner un grand nombre de confessions religieuses tout à fait distinctes les unes des autres. Cet émiettement est le produit direct de la pratique du libre examen, posé en principe par les Réformateurs du XVI^e siècle. Mais depuis quelques décennies, au sein même des nombreuses *denominations* protestantes, on parle de plus en plus d'union et d'unité. On veut réunir ce qui a été divisé au cours des quatre derniers siècles. Voilà du nouveau.

Un haut dignitaire de la *United Church of Canada* nous disait le printemps dernier : « Notre Église désire ardemment l'unité de tous les protestants du Canada. Nous croyons que tous font partie de l'Église du Christ autant que vous croyez, vous catholiques, constituer l'unique vraie Église. Nous prions pour que tous les chrétiens sur terre se réunissent, non seulement en esprit, mais dans une seule et même Église visible. Cela ne s'accomplira pas tellement autour de tables rondes. Nous y serons forcés par les événements. Mais je crains que les esprits ne soient pas mûrs pour cette unité. » La veille même, ce ministre avait voté avec son Église un message de félicitations au nouvel archevêque élu de Montréal, S. Exc. Mgr Paul-Émile Léger. Il faut voir en cela une manifestation authentique du Mouvement œcuménique, cette « aspiration générale vers l'unité qui travaille les communautés chrétiennes non romaines et surtout les Églises issues de la Réforme ».

I. — Évolution du Mouvement œcuménique

a) Conférences missionnaires

On peut dire que l'idée d'unité entre les protestants prit naissance en pays de missions. Plusieurs de leurs Églises, depuis une centaine d'années, à la suite du succès de quelques initiatives privées, se sont engagées

dans un actif prosélytisme auprès des païens. C'était de l'inédit, puisque les instigateurs de la Réforme n'avaient manifesté aucune préoccupation pour la doctrine et la pratique de la catholicité. En cherchant à se répandre, les protestants modernes découvrirent le besoin de s'unir. Leurs divisions confessionnelles leur causaient des embarras et retardaient la propagation de l'Évangile. Il fallait à tout prix une entente. Alors commencèrent les rencontres et les réunions qu'on a appelées *Conférences*.

1. La première Conférence d'une certaine importance se tint à Liverpool, en 1860. Par cette réunion de sectes anglaises, on voulait créer l'impression qu'il existe tout de même une certaine unité entre protestants. On tenta de trouver une définition de l'Église, mais en vain. Il importait trop de respecter l'autonomie de chaque *denomination*. On déplora toutefois la multiplication des sectes. On recommanda d'insister sur l'essentiel du christianisme, sans dire en quoi il consistait.

2. En 1888, avait lieu à Londres un premier essai de Conférence missionnaire internationale. Parmi les 1,319 délégués, on notait une prédominance de l'élément britannique. Y étaient représentées 53 sociétés missionnaires. L'idée d'une Église universelle et unie fut énoncée. Rien de très précis, évidemment. Surtout pas question d'unité stricte. « L'unité dans la diversité, affirmait-on. Non l'uniformité. » On mettait l'accent sur une prétendue unité d'esprit.

3. Une autre Conférence missionnaire protestante se rassemblait à New-York, en 1900. Le problème de l'unité préoccupait les esprits. Quelques-uns insistèrent sur le respect de la liberté de chaque secte; d'autres proposèrent une union fédérative; d'autres défendirent l'unité organique. Aucune décision importante ne fut prise. Cette Conférence eut plutôt l'air d'une démonstration religieuse.

4. La *World Missionary Conference*, tenue à Édimbourg en 1910, marque une étape importante. Elle groupa la meilleure délégation encore obtenue. D'avance il fut décidé qu'on éviterait de faire porter les délibérations sur les divergences doctrinales. A cause des funestes effets des divisions en pays missionnaires et même en pays chrétiens, à cause du désir des peuples nouvellement évangélisés, l'unité la plus parfaite entre les Églises fut entrevue comme désirable. Les délégués paraissaient travaillés par un désir sincère d'unité et à la fois par la fidélité à leur secte. Plusieurs songeaient à une union large, où l'autonomie des sectes demeurerait intacte. Avant de se séparer, on fonda l'*International Missionary Council*, sorte de Conseil exécutif auquel

on donna pour but premier de favoriser la coopération entre les Églises en pays de missions. Ce Conseil eut pour bon effet de maintenir les gains d'Édimbourg, de faire s'entr'aider les missionnaires, de réunir diverses sociétés pour la solution de problèmes communs. Il influença fortement les Églises mères des pays occidentaux en éveillant chez elles le sens du caractère universel de la chrétienté.

5. En 1928, l'*International Missionary Council* rassemblait à Jérusalem 229 délégués de confessions différentes, représentant 45 pays. Près de la moitié des délégués venaient des contrées missionnaires et plus d'une cinquantaine en étaient natifs. Les divisions protestantes rencontrèrent la désapprobation générale. Pour grouper les sectes autour d'un même credo, on proposa de réduire le christianisme à sa plus simple expression. Un embarras naquit du fait que le Conseil n'avait pas autorité sur les questions doctrinales.

6. Dix ans plus tard, à Madras, nouvelle réunion organisée par le même Conseil. Une abondante représentation missionnaire s'y trouve. Les esprits sont bien disposés, mais ils manquent d'une théologie articulée sur la nature et la fonction de l'Église. La simple coopération n'ayant pas suffi à créer une chrétienté unie, ils insistent sur l'importance de trouver une formule d'unité plus efficace.

b) Réactions en pays chrétiens

Aux réunions mentionnées, les Églises mères d'Europe et des États-Unis avaient toujours eu des représentants. La requête persistante des missionnaires en faveur de l'unité devait inévitablement les influencer. On peut considérer la conférence d'Édimbourg (1910) comme le vrai point de départ du Mouvement œcuménique tel qu'il est connu aujourd'hui. Des organismes furent mis sur pied en vue de l'unité chrétienne. Signalons-en deux: *Faith and Order* et *Life and Work*.

1. *Faith and Order*. — L'Église épiscopaliennne des États-Unis lança, en 1910, le projet d'une Conférence mondiale où l'on inviterait toutes les confessions chrétiennes reconnaissant Jésus-Christ comme Dieu et comme Sauveur des hommes. On y échangerait des idées sur le dogme chrétien et sur les possibilités de former une Église unie. Immédiatement après la première guerre mondiale, en 1919, plusieurs délégués américains parcoururent l'Europe pour établir des contacts. Le projet d'une Conférence mondiale est bien accueillie: 84 Églises donnent leur adhésion. Le Pape décline l'invitation, mais il promet de faire prier pour le succès de l'entreprise. Une première réunion préparatoire a lieu à Genève en 1920. Le climat y est sain. On s'y faisait une haute opinion d'une Église universelle. Si bien que les anglicans, en cette même année, dans un appel lancé à tous les peuples chrétiens à l'occasion de leur Conférence décennale de Lambeth, affir-

maient: « Ce n'est qu'une Église catholique supranationale et spirituelle, une Église qui puisse penser et agir comme organe unique, qui pourra annoncer au monde l'Évangile du salut universel. » En 1923, l'agenda de la future Conférence était fixé. En résumé, on se donnait pour but de considérer quelles doivent être les incidences doctrinales et administratives dans l'établissement d'une Église unie. On s'engageait dans la bonne voie.

a) Sous la présidence de l'évêque Brent de New-York, la première Conférence mondiale sur « la foi et l'ordre » tint ses assises à Lausanne, en 1927. Elle groupa 600 délégués représentant 92 confessions chrétiennes non catholiques. Pour la première fois, un si grand nombre de confessions se rencontraient pour chercher une solution à leurs divergences doctrinales. Hélas! l'unité tant désirée se buta à toutes sortes de difficultés. Chaque point vraiment important manifesta la division des esprits. On se rendit compte de l'ampleur du problème. Les uns pensèrent qu'il suffirait de se rencontrer plus souvent et de coopérer dans l'action pour arriver à une entente mutuelle. Plus logiques, d'autres soutinrent que l'unité des chrétiens était impossible sans une entente préalable sur une solide base doctrinale. Les orthodoxes, choqués par la recherche évidente de compromis, refusèrent d'adhérer aux résolutions de la Conférence: « Pour nous, deux significations différentes ne peuvent être désignées par les mêmes mots. » Lausanne obligea les théologiens protestants à clarifier leur credo et à étudier celui des autres. Le sentiment ne peut certes pas suffire à créer une union profonde. Il faut se reporter à des normes objectives.

b) Dix années d'étude préparèrent une seconde Conférence qui se réunit à Édimbourg en 1937. En dépit d'un désir constant d'unité, les rapports révèlent encore des divergences irréconciliables. Un grand nombre de délégués tiennent aux particularités de leur secte. Ils prétendent même justifier la multiplicité des sectes comme autant de manifestations du Saint-Esprit. Chacune, selon eux, apporte son enrichissement à la chrétienté. La Conférence essaya de clarifier les opinions émises en distinguant trois formes d'unité: 1° une *fédération* où chaque Église garderait son autonomie; 2° une *intercommunion* où il serait reconnu que toutes les confessions qui y adhèrent sont de vraies Églises ou plutôt des branches de l'unique Église chrétienne; 3° une *union organique* où il y aurait une autorité commune, une doctrine commune, des rites communs. La première formule ralliait la majorité.

Ces deux Conférences de *Faith and Order* eurent pour effet de refroidir l'enthousiasme de ceux qui aspiraient à une entente parfaite entre chrétiens. Elles ont mis à jour des points de vue tout à fait opposés, des conceptions inconciliables. Les confessions ne se sentent pas portées à admettre qu'elles ont été infidèles à la tradition chrétienne et qu'elles doivent retourner à une

unité abandonnée illégitimement. Le sentiment s'est révélé plus fort que la théologie.

2. *Life and Work*. — Le mouvement *Life and Work*, issu de l'*Interchurch Movement* qui existait déjà aux États-Unis depuis 1895, réunissait en septembre 1924, à Mürren, un congrès préparatoire à une Conférence mondiale. Ici pas question de doctrine ou de dogme. On recherche l'entente entre chrétiens sur le plan concret de l'action. Dirigé par un pragmatiste notoire, Nathan Söderblom, archevêque luthérien d'Upsal, le congrès fut « un essai de pan-protestantisme anti-catholique ». L'année suivante, en août 1925, se tenait la Conférence de Stockholm. Quelques patriarches orientaux se mêlaient aux 630 délégués de 37 Églises protestantes. Ils discutèrent de christianisme pratique. Un message formulé en termes plutôt vagues, proposant un idéal d'ordre moral, social, économique et international, fut adressé de par l'univers à tous les disciples du Christ. Une tentative d'union par l'action, tel fut *Life and Work*.

Un Conseil est la dernière réalisation de l'œcuménisme. Sorti des mouvements *Faith and Order* et *Life and Work*, il était formellement constitué à la Conférence mondiale d'Amsterdam (22 août-7 septembre 1948), après laquelle 127 confessions protestantes et orthodoxes lui donnèrent leur adhésion. De grands noms se rencontrèrent à Amsterdam: Florovski, Barth, Ramsay, Craig... On ne prit d'attitude offensive contre aucune Église. On chercha à comprendre et à décrire la mentalité actuelle des confessions chrétiennes. Dans la déclaration votée par l'assemblée, on peut lire ceci: « Le plus profond désir du Conseil est que les Églises soient unies le plus étroitement au Christ et de ce fait les unes aux autres. » Souhaitons que cette quête du Christ soit poursuivie sincèrement.

II. — Positions catholiques

La politique romaine d'abstention en face du Mouvement œcuménique peut sembler aux non-catholiques de l'intransigeance absolue, voire de l'entêtement. Pourquoi Rome ne collabore-t-elle pas alors que tous collaborent? De fait, l'attitude de l'Église catholique, vue de l'extérieur, s'explique difficilement, à moins que l'on ne tente un honnête effort pour la comprendre. Si Benoît XV a refusé de prendre une part officielle, en 1919, au projet de *Faith and Order*; si Pie XII ne permit à aucun catholique, en 1948, de siéger au congrès d'Amsterdam, on devrait soupçonner que de justes raisons ont motivé ces mesures négatives, puisqu'en fin de compte ces deux papes se sont montrés sympathiques à l'idée d'œcuménisme. La foi n'enseigne-t-elle pas que Jésus-Christ n'a fondé qu'une seule Église visible? C'est là la raison de fond.

Plongeant ses racines dans un passé de vingt siècles, marquant une continuité authentique entre

Pierre et Pie XII, l'Église catholique ne peut pas accepter, sans renier son Fondateur et sans se renier elle-même, de se classer au rang des autres Églises. Unique héritière du Christ, elle seule jouit, comme corps, de l'assistance du Saint-Esprit. Certaines confessions chrétiennes peuvent bien enseigner des éléments de vérité communs avec les nôtres, mais aucune ne transmet le message intégral du Nouveau Testament, aucune ne peut montrer en elle la réalisation des promesses divines. Pour Rome, traiter avec ces Églises en matière de foi, de façon à laisser entendre qu'elle n'a pas, dans son entier, le dépôt révélé, que d'autres le possèdent peut-être, ce serait rendre le plus mauvais service aux non-catholiques eux-mêmes. « L'Église catholique ne peut pas changer, a écrit le R. P. Boyer, S.J., apôtre reconnu de l'unité; le seul moyen de voir les chrétiens unis dans une même foi, c'est l'acceptation par les autres de la foi catholique. » Est-il besoin de dire que jamais on n'y forcera personne? Les quelque 200,000 conversions d'adultes enregistrées chaque année dans l'Église naissent de la conviction et non de la crainte.

a) Attitude de Pie XII

Impitoyable contre les erreurs, les hérésies et les schismes, l'Église manifeste ordinairement beaucoup de zèle et de douceur à ramener au bercail les brebis égarées loin du « seul troupeau » et du « seul pasteur ». Sa mission l'exige. Toujours elle ouvre ses bras accueillants aux fils dissidents qui songent à revenir dans la maison du Père. Le Pape actuel continue la tradition, lui qui maintes fois a manifesté un ardent souci de remédier à ce « scandale des chrétiens divisés ». La véritable union tant désirée par les partisans du Mouvement œcuménique, et qui leur échappe, il sait qu'ils la trouveront dans un filial retour auprès du Vicaire de Jésus-Christ sur terre. Sa célèbre encyclique sur *le Corps mystique* (1943) mentionne délicatement cette solution à plusieurs endroits. On se souvient aussi que son radio-message du 23 décembre, 1949 au début de l'Année sainte, contenait cette pressante invitation:

Oh! si cette Année sainte pouvait saluer aussi le retour vraiment grand et attendu depuis des siècles de nombreux croyants en Jésus-Christ séparés de l'unique Église véritable pour divers motifs! Avec des gémissements indicibles, l'Esprit qui est dans le cœur des hommes de bien élève aujourd'hui comme cri d'imploration la prière même du Seigneur: « Qu'ils soient un » (*Jn.*, xvii, 11). Justement soucieux de l'audace avec laquelle se meut le front unique de l'athéisme militant, les hommes expriment aujourd'hui à haute voix ce qu'ils se demandaient depuis longtemps: « Pourquoi encore des séparations, pourquoi encore des schismes? A quand l'union concordante de toutes les forces de l'esprit et de l'amour? »

Ces paroles émouvantes furent suivies de près par un document d'envergure manifestant de façon pratique l'intérêt de Pie XII pour la réunion des Églises. Disons brièvement quelle en fut l'occasion et indiquons-en les grandes lignes.

b) *L'Instruction au sujet du Mouvement œcuménique*

Dans son ensemble, le Mouvement œcuménique, pour ne pas s'afficher anticatholique, n'est certes pas non plus pro-catholique. Toutefois, nous y comptons de sincères sympathies venant soit d'individus, soit de petits groupes. Ces gens, tel le Rév. Leonard, de l'archevêché anglican de Cantorbéry, voulaient franchement connaître, en vue d'une meilleure compréhension, dans quelle mesure les relations entre catholiques et protestants sont possibles. De nombreux catholiques aussi, prêtres et laïcs, désireux d'aider leurs frères dissidents, qu'ils croisent pratiquement tous les jours, indécis sur le choix et l'emploi de certaines méthodes, aspiraient après des directives précises. Ces exigences devenant de plus en plus pressantes, Pie XII jugea à propos de communiquer à tous les évêques, par l'autorité du Saint-Office, le document intitulé *Instruction pour les Ordinaires des lieux au sujet du Mouvement œcuménique*.

L'Instruction débute ainsi:

Bien que l'Eglise catholique ne prenne point part aux congrès et autres réunions « œcuméniques », elle n'a jamais cessé, comme il ressort de plusieurs documents pontificaux, et elle ne cessera jamais à l'avenir de suivre avec le plus grand intérêt et d'aider par d'incessantes prières tout effort fait en vue d'obtenir ce que le Christ, Notre Seigneur, avait tant à cœur, à savoir que tous ceux qui croient en Lui « soient consommés dans l'unité ». Elle embrasse, en effet, d'une affection vraiment maternelle tous ceux qui reviennent à elle comme à l'unique véritable Eglise du Christ; on ne peut donc assez approuver et promouvoir tous les projets et entreprises qui, avec le consentement de l'autorité ecclésiastique, ont été réalisés et le sont encore, soit pour instruire dans la foi ceux qui sont en voie de se convertir, soit pour la faire connaître plus parfaitement aux convertis.

Certaines tentatives d'apostolat, « inspirées par d'excellentes intentions », n'ont pas toujours été « fondées sur des principes justes ». D'où la nécessité de quelques « prescriptions ». Elles sont divisées en sept parties d'inégale longueur dont voici l'essentiel.

1. Par sa nature, ce travail de « réunion » appartient tout d'abord aux évêques.

Ils ne doivent donc pas seulement veiller diligemment et efficacement sur tout ce mouvement (de « réunion »), mais encore le promouvoir et le diriger avec prudence.

L'Instruction demande d'ouvrir des bureaux d'information et de parfaire l'éducation religieuse des convertis.

2. La deuxième partie concerne l'esprit et la méthode à suivre dans l'apostolat de conversion.

Ils veilleront de même à ce que, sous le faux prétexte qu'il faut beaucoup plus considérer ce qui nous unit que ce qui nous sépare, on ne nourrisse pas un dangereux indifférentisme, surtout chez ceux qui sont moins instruits des questions théologiques et dont la pratique religieuse est moins profonde.

Ils écarteront aussi cette manière dangereuse de s'exprimer qui donnerait lieu à des opinions erronées et à des espoirs fallacieux qui ne pourront jamais se réaliser...

La doctrine catholique doit par conséquent être exposée *totale*ment et *intégrale*ment; il ne faut point passer sous silence ou voiler par des termes ambigus ce que la vérité catholique enseigne... Il faut leur dire ces choses clairement

et sans ambiguïté, d'abord parce qu'ils cherchent la vérité, ensuite parce qu'en dehors de la vérité il ne pourra jamais y avoir une union véritable.

3. L'évêque doit prendre certaines précautions de contrôle sur les représentants catholiques aux « réunions mixtes » tenues dans son diocèse.

L'Ordinaire prendra des mesures pour que tout soit bien dirigé, en désignant des prêtres particulièrement bien préparés pour ce genre de réunions, qui sachent exposer et défendre, comme il convient, la doctrine catholique. Les fidèles ne doivent pas fréquenter ces réunions sans l'autorisation de l'autorité ecclésiastique, qui ne sera accordée qu'à des fidèles bien instruits et fermes dans la foi.

4. La quatrième partie rappelle un *Monitum* du Saint-Office, daté du 5 juin 1948, statuant que les assemblées mixtes portant sur « des questions de foi et de morale » pouvaient avoir lieu avec la seule permission du Saint-Siège. A partir de la présente Instruction, les évêques sont autorisés, pour trois ans, à permettre ces réunions, moyennant certaines mesures de prudence bien déterminées.

Notons que les cours de religion et les conférences aux non-catholiques n'exigent pas de permission spéciale.

D'autres réunions mixtes, n'envisageant pas « des matières de foi et de morale », échappent également à l'objectif du *Monitum*.

Ce *Monitum* ne vise pas non plus les réunions mixtes de catholiques et de non-catholiques, dans lesquelles il n'est pas question de matières de foi et de morale, et où l'on discute de la manière dont, en unissant ses efforts, on défendra les principes du droit naturel ou de la religion chrétienne contre les ennemis de Dieu aujourd'hui unis entre eux, ou les réunions dans lesquelles on traite du rétablissement de l'ordre social et d'autres questions du même genre. Il est cependant évident qu'il n'est pas permis aux catholiques dans ces réunions d'approuver ou de concéder quoi que ce soit qui ne concorde pas avec la Révélation divine et la doctrine de l'Eglise, même dans le domaine social.

5. Les trois dernières prescriptions sont brèves. Nous transcrivons la cinquième intégralement.

Bien que dans ces réunions et conférences il faille éviter toute participation quelconque aux fonctions sacrées, on n'interdit pas la récitation en commun de l'Oraison dominicale ou d'une prière approuvée par l'Eglise catholique dite à l'ouverture de ces réunions.

6. La sixième suggère aux évêques de collaborer entre eux pour établir des « organismes et des institutions » en vue d'une plus grande uniformité d'action ou d'un meilleur rendement.

7. La septième concerne les religieux, leur recommandant de se conformer strictement à toutes ces prescriptions.

Puis l'Instruction se termine en souhaitant qu'on fasse connaître « cette œuvre magnifique de réunion de tous les chrétiens dans l'unique vraie foi et dans l'unique vraie Eglise ». Elle demande des prières et des sacrifices à cette intention. Enfin elle rappelle que le meilleur argument en faveur de notre Eglise réside dans « la foi des catholiques prouvée par la pureté de leurs mœurs ».

III. — Conclusion

Les protestants traversent une phase importante, peut-être décisive, de leur histoire. Depuis quatre siècles, le dogme chrétien s'est édulcoré entre leurs mains. Des gens bien placés pour juger affirment que, chez eux, la foi achève de s'éteindre. Leur glissement vers le matérialisme et l'indifférentisme va sans cesse s'accroissant. Aussi faut-il voir d'un œil bienveillant ceux qui tiennent encore aux grandes vérités traditionnelles et cherchent à les maintenir intactes. Tous les protestants sincères travaillant à l'union des Églises méritent notre respect. Pie XII nous montre l'attitude à prendre: compréhension et sympathie sans compromission. Quant à ceux qui ne possèdent plus la foi, il faut savoir que, la plupart du temps, ils n'ont jamais été complètement instruits sur ce qu'est Dieu, le Christ, l'Église. Ils sont ignorants en religion. Le converti Frank Sheed affirmait: « Presque personne ne peut résister à la force du dogme catholique quand on réussit

à exposer clairement ce qu'il enseigne. » Il importe beaucoup à l'heure présente que les catholiques s'intéressent à leurs frères séparés et demandent instamment à Dieu des apôtres qui puissent leur donner l'entière vérité. La lecture du chapitre XVII^e de l'évangile de saint Jean nous laisse entendre à quel point le Christ désire cet apostolat: « Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais aussi pour ceux qui, grâce à leur parole, croiront en moi, afin que tous soient un, comme vous, Père, êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que c'est vous qui m'avez envoyé » (Jn, XVII, 20-21).

Fort sérieux, ce problème de l'unité chrétienne qui conditionne l'expansion de la foi en tous lieux, mais en territoires païens plus spécialement. C'est le grand mérite des initiateurs du Mouvement œcuménique d'avoir cherché une solution à ce problème. Puisse-t-on leur faire accepter la seule formule d'unité viable et voulue par Dieu: l'œcuménisme catholique! Par la voix de Pie XII, le Christ nous y invite.

LE CINÉMA

Hollywood ou la louange perdue

René-Salvator CATTA

En lisant cette critique énergique de deux films américains, on comprendra sans doute quelle supériorité de jugement et de goût assure à l'esprit le sens catholique de l'art et du beau.

HOLLYWOOD fourmille de talents et de beautés. L'on ne finirait pas d'énumérer les vedettes qui, par le charme, par la ligne, par la voix, séduisent les foules; celles qu'un solide métier fait émerger brillamment des situations les plus artificielles; celles qui nous émeuvent malgré tout; celles enfin qui, comme Danny Kaye ou Fred Astaire, captivent, par le mime ou la danse, des millions d'yeux et d'oreilles.

Tenons-nous-en pour aujourd'hui à ces deux-là. Danny Kaye a paru sur plusieurs écrans montréalais, ces derniers mois, dans *Inspector General* et Fred Astaire nous est revenu récemment dans *Three Little Words* et *Let's Dance*. Leur jeu dans ces deux films nous fournira abondamment en flèches à lancer contre un système stupide d'exploitation du talent.

Danny Kaye est probablement, après Charlie Chaplin et J.-L. Barrault, l'un des meilleurs mimes de la planète. Il a cette présence suggestive, cette faculté de modulation rapide, tant vocale que plastique, ce sens étourdissant de l'imitation (il faut le voir imiter un lapin qui broute), cette précision dans le détail hilarant ou cocasse, enfin tout ce qui

fait le mime. Cet homme, encore très jeune, semble-t-il, pourrait, initié à un langage symbolique des sentiments et des idées, à une psychologie digne de ce nom, nous donner toute une gamme de « représentations de la vie » animale ou humaine, qui seraient véritablement de l'art. Mais que voit-on dans *Inspector General*? Un pantin dont on tire les ficelles à temps et à contretemps, pour le seul plaisir de faire un gag, un tour de foire, une « montre », une pitrerie sans portée, tandis qu'une intrigue invraisemblable et confuse s'efforce de présenter le phénomène sous toutes ses formes. Celui-ci s'exécute longuement et complaisamment, pour la galerie, au mépris de toute progression dramatique, et finit par assommer un public prêt cependant à se laisser emmener vers des univers merveilleux. Qu'y a-t-il de plus affligeant que de percevoir cette frustration et d'imaginer les joies inscrites dans les figures mêmes que l'histriion dessine, mais perdues et voilées parce que ces figures sont extérieures?

De même Fred Astaire, au nom suggestif, passe à côté de lui-même, si je puis dire, en nous donnant des exhibitions qui veulent rester liées à une vague histoire d'amour, à de stupides caprices féminins, à des existences artificielles. Cet homme est fait — son nom le proclame — pour faire pétiller les étoiles sous ses pieds. Nous le verrions, sur un décor de nuit, dans un fourmillement étoilé, dessiner, avec une partenaire digne de lui (et celles qu'il tient ici ont toutes les étincelles voulues), des figures géométriques et composer de prodigieux nombres sonores plus émouvants, plus étourdissants qu'un documentaire sur la voûte céleste ou qu'un dessin animé qui sent la fabrique. Quelle louange au Créateur cet homme a dans ses pieds! Mais il s'épuise à les galvauder dans les petits sentiers d'Hollywood, au bras de folles concubines. Non, il n'y a pas de gaspillage de talents plus insultant et plus grossier qu'à Hollywood et de blasphème plus inconscient à l'égard de Celui qui nous a créés pour sa gloire et pour exprimer la louange universelle diffuse.

Nous nous demandons si la conquête catholique du cinéma ne devrait pas être, en même temps que de nous présenter des scénarios ouverts sur la destinée humaine, de rendre aux acteurs, aux mimes, aux danseurs leur *vocation de louange*.

UN AMBASSADEUR AU VATICAN

Sa Sainteté Pie XII a reçu en audience solennelle, dans la matinée du mardi 14 novembre, S. Exc. M. Luis-Ignacio Andrade, ambassadeur et ministre plénipotentiaire de la République de Colombie, qui a présenté ses lettres de créance au Souverain Pontife.

En réponse à l'adresse d'hommage de l'ambassadeur, Sa Sainteté a prononcé en espagnol un discours dont voici les passages principaux (d'après l'édition française de l'Osservatore Romano, 24 novembre 1950).

LES PROFONDES PENSÉES que vient de manifester Votre Excellence en inaugurant sa mission sont la meilleure garantie de ce que, choisi par le chef de l'État pour représenter l'illustre nation colombienne, vous serez poussé à considérer de plus en plus la nature particulière de la haute mission qui vous a été confiée, en lui apportant toutes les forces de votre esprit et toutes les ressources de votre volonté.

Cette considération, en vérité, conduit par elle-même l'ambassadeur à reconnaître comme nécessaires et affirmer ouvertement le rôle providentiel et la mission irremplaçable qui correspondent à ce Siège de Pierre, au service des plus hautes fins de la chrétienté et de l'humanité; pour ensuite, dans l'exercice quotidien de sa charge personnelle, en déduire ces conclusions logiques, psychologiques et pratiques, qui mûrissent au soleil des problèmes concrets de chaque jour. Parce que, s'il a jamais été nécessaire de passer tout de suite des paroles aux actes; s'il a jamais été urgent de passer du terrain des principes à celui de la véritable réalisation, en adaptant son propre rythme au rythme vertigineux des événements environnants, c'est le cas de cette période turbulente d'un après-guerre agité par tant de désaccord, voire sans accord, et affaibli par un manque d'énergie morale...

Aujourd'hui, devant la poussée progressive des puissances antichrétiennes, ce qui, en des temps normaux et tranquilles, n'était pour le simple citoyen et pour l'homme d'État qu'un postulat naturel de la conscience nationale et chrétienne s'est transformé en une nécessité primordiale pour l'affirmation et la conservation de la dignité morale et de la juste liberté humaine.

Cela a été pour Nous, monsieur l'Ambassadeur, un motif de grandes satisfactions et joie de pouvoir entendre de vos lèvres que les enseignements éthico-sociaux, émanant de ce Siège de Pierre, sont, pour le fidèle et religieux peuple colombien et pour ceux qui, en ces moments si troublés, dirigent ses destinées, une sorte d'étoile conductrice, dont on désire suivre la lumière avec une pleine volonté...

Quiconque connaissant l'impressionnante série de ces enseignements pourra savoir que la voix du Père de la Chrétienté, avec ses avertissements et ses exhortations, visant toujours au sain progrès et au développement harmonieux de la vie sociale, s'est toujours fait entendre avec un accent énergique et sans équivoque; toujours, dans toutes les occasions où les nécessités ou les erreurs de l'époque ont exigé d'une manière spéciale cette *lumen de coelo*, cette lumière d'en-haut, pour éclairer les pas vacillants de l'humanité.

Comme notre monde vivrait plus heureux, comme il vivrait plus pacifique et tranquille, si la parole du Vicaire du Christ, qui s'élève au-dessus du terrain où s'affrontent les intérêts opposés et les partis adverses, avait trouvé, chez les gouvernants et les gouvernés, l'écho naturel et la résonance qu'elle méritait certainement...

Que de Canadiens se réjouiraient si pareil discours s'adressait à leur ambassadeur auprès de celui qui représente sur terre le Prince de la Paix !

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

NOTRE GRANDE RICHESSE, CE SONT NOS FAMILLES CHRÉTIENNES

Le XXVII^e volume des Semaines sociales du Canada, contenant les travaux présentés à la Semaine de l'an dernier (Nicolet, 28 septembre au 1^{er} octobre) sur le thème du Foyer, base de la société, vient de paraître. C'est, comme les précédents, un beau livre de 300 pages, où l'on expose la situation de la famille au Canada, donnant les plus récentes directives de l'Église sur la sauvegarde du foyer et indiquant comment elles peuvent être appliquées avec fruit dans notre milieu. Nous sommes heureux de reproduire ici un extrait de l'allocution de S. Exc. Mgr Roy, archevêque de Québec, qui clôtura la Semaine et en tira les conclusions.

COMME CONCLUSION de tous les travaux que vous avez entendus, mesdames et messieurs, je voudrais simplement vous laisser ces deux pensées: nous devons voir dans nos familles notre première richesse, et cette richesse, nous devons la conserver. Il fut un temps où il était assez facile de comprendre que nos familles pleines de joie, de labeur, de fécondité étaient la grande richesse du Canada français, parce qu'en ces temps nous n'en avions à peu près pas d'autres...

LE PROGRÈS ACCOMPLI

Maintenant que l'enseignement s'est développé dans notre province, que les écoles élémentaires ont fait des pas de géant, que nos maisons d'enseignement secondaire, non seulement égalent, mais, j'en suis persuadé, dépassent celles des autres pays, plusieurs ont conservé la juste notion des humanités, des cultures classiques, alors que cette culture semble en voie de s'effacer, ou compromise, dans les pays où elle est née. Nos universités aussi, dans un essor puissant, ont réalisé en vingt ans des progrès à peine concevables auparavant.

D'autre part, notre vie économique a progressé d'une façon presque aussi étonnante par le développement des industries fondamentales, comme l'industrie du bois et celle de la pulpe, aujourd'hui l'une des premières industries du monde; par la découverte des mines qui ont fait de notre province non plus seulement un centre agricole, mais un grand centre industriel. Toutes nos institutions économiques ont pris une ampleur, une solidité que l'on ne trouvait guère auparavant que dans la province voisine. Nous voyons donc chez nous non seulement des cultivateurs comme autrefois et d'humbles ouvriers, mais, de plus en plus, des artisans spécialisés, des chefs dans tous les domaines: finance, industrie, savoir.

LE DANGER À ÉCARTER

Le danger qui nous menace, c'est de céder peut-être à cette ivresse de la richesse, richesse de l'intelligence ou richesse de l'argent. C'est de faire comme d'autres pays qui en sont venus à croire que l'homme a été créé d'abord pour apprendre et pour s'enrichir...

Sans doute, il faut le savoir, il faut des grandes écoles. Mais malheur à nous si nous devenions de purs intellectuels, si, dans la recherche du développement de l'intelligence, dans le développement du cœur, nous devenions une race asservie

à une spéculation qui ne se tournerait ni vers Dieu ni vers l'homme! Malheur à nous aussi, et cela est plus dangereux encore, si nous considérons qu'il suffit d'avoir les machines, l'argent, d'activer tous les échanges pour être vraiment un pays heureux!

Nous devons donc garder la sagesse chrétienne dans ce siècle où tant de qualités nouvelles se manifestent dans nos rangs. Je crois que nous ne sommes pas loin d'une époque classique pour notre pays, parce que nous sentons sourdre de tous côtés des qualités profondes et belles. Il y a une convergence extraordinaire de toutes les activités, de tous les talents, dans tous les domaines: arts, sciences, littérature, économie, théologie, spiritualité. Malheur à nous si, dans cette floraison rapide, nous ne savions garder le juste équilibre des choses et si c'était ce qui favorise l'orgueil de l'homme plutôt que ce qui entre le plus profondément dans son cœur qui voudrait avoir priorité!

LA RICHESSE À PRÉSERVER

Nous devons donc comprendre de mieux en mieux, vérité nécessaire aujourd'hui plus que jamais, que notre grande richesse, ce sont nos familles chrétiennes. Sans elles la science est stérile; sans elles, l'argent, au lieu d'être le soutien normal de l'humble bonheur que l'homme a droit de trouver par son travail, devient l'idole qui égare. Nous devons comprendre que c'est en cet amour profond — qui met d'abord dans une famille l'unité qu'on doit retrouver ensuite, d'une façon moins parfaite mais également nécessaire, dans toutes les sociétés humaines — que réside la vraie sagesse. Là se trouve la richesse essentielle, fondement de toutes les autres. Le foyer est la source de toutes les richesses par son unité.

Nous n'avons qu'à regarder, mesdames et messieurs, cette Europe si divisée, où des haines si profondes séparent les hommes, pour voir le résultat d'une lente dissolution des foyers, pour voir comment des hommes qui ne trouvent pas d'abord chez eux une unité profonde, faite à la fois de sacrifice, d'amour, de don de soi, de confiance, de générosité, ne sont plus capables de la réaliser ensuite ni dans le domaine économique, ni dans la vie politique, ni dans la vie internationale. Je n'ai pas l'illusion de croire que dans notre pays tout soit parfait, qu'il n'y ait pas chez nous certaines divisions...; mais si vous regardez un peu ailleurs, vous constatarez combien ces divisions sont plus profondes entre des cœurs qui ne sont pas adoucis, dans l'humble enceinte du foyer, par un amour profond. Alors les séparations deviennent irréversibles. Que ce soient celles que crée la cupidité dans le domaine de l'argent, ou celles qui s'établissent entre les partis politiques, ou celles qui naissent entre les pays, ce sont des haines irréductibles, séculaires, en quelque sorte absolues, parce que ce n'est plus l'amour conjugal et fraternel qui habite d'abord le cœur de l'homme, mais ces oppositions d'homme à homme, ces haines, ces jalousies, ces envies qui s'établissent dans l'âme et l'emplissent tout entière.

Voilà pourquoi le foyer, dans son unité admirable, est la première pierre de tout l'édifice national.

LE PAPE ET LA PAIX

Extrait de l'allocution (2 novembre) aux cardinaux, archevêques et évêques réunis à Rome pour la définition du dogme de l'Assomption.

NOUS SAVONS DISTINGUER le vrai du faux, nous savons distinguer les peuples des idéologies qu'on leur impose, bien qu'elles entraînent la ruine temporelle et éternelle. Si Nous avons rejeté et condamné certaines idéologies, Nous ne l'avons pas fait contre certaines nations ou contre aucun État en tant que tel, mais Nous avons protesté contre des opinions erronées qui s'efforcent de détruire la notion même de Dieu et la foi chrétienne et usent dans ce but infâme du pouvoir des partis politiques...

Est-il donc encore besoin, dans ce discours que Nous vous adressons, de repousser l'accusation, que certains — vous devinez tous à qui Nous faisons allusion — portent contre le Pontife romain, de vouloir la guerre, de s'employer à fomentier et à provoquer la guerre, et de se mettre en cela au service d'un État considérable et puissant. Si ces dernières années, la guerre mondiale à peine achevée, les nations n'ont cessé d'être agitées et troublées, comme par un tremblement de terre, par la crainte d'un nouveau conflit armé, la faute n'est nullement à rejeter sur l'Église et sur son Chef suprême, qui furent et qui sont les constants défenseurs et soutiens de la paix. Les jugements que Nous avons cru devoir porter sur la paix et la guerre, Nous les avons portés ouvertement et librement — pour ne pas parler de Nos autres documents — dans Notre message radiophonique adressé au monde entier la veille de Noël 1948. Alors, en vérité, Nous ne pensions pas que dans un si bref délai les événements confirmeraient Nos paroles. Nous sommes loin cependant d'abandonner tout espoir de voir la paix sauvegardée sans le risque d'une nouvelle guerre...

HUMANISME SOCIAL

Voici quelques lignes tirées des conclusions générales du livre Communauté des hommes, initiation à l'humanisme social, qui vient de paraître chez Casterman :

MAUDITE SOIT LA SCIENCE qui ne tourne pas à l'amour! Ce livre aurait échoué s'il avait servi seulement à agiter des idées: il souhaiterait conduire son lecteur à l'engagement pratique. Car, dans le domaine social surtout, la connaissance n'est qu'un stade préliminaire; l'action sociale appelle impérieusement tous les hommes de bonne volonté, particulièrement les jeunes gens, dont les forces sont neuves et non encore paralysées par l'égoïsme et la cupidité; chaque chrétien, chaque chrétienne a le devoir urgent de connaître et de réaliser l'exigence de la charité: cette charité essentielle qui demandera aux uns le sacrifice de leur fortune, aux autres le don de soi dans une activité de dévouement, à tous un rayonnant esprit de fraternité...

Les catholiques, en particulier, tableront sur les directives de l'Église romaine qui, dans le domaine de la pensée et de l'action, jouit d'une autorité et d'une expérience exceptionnelles. Leurs initiatives seront nombreuses et audacieuses, — l'Église le souhaite, — mais elles demeureront soumises au magistère, qui les émondera et coordonnera.

Dans ces conditions, la religion sera « une plante grimpante et non un aérolithe ». Prêtres, médecins, ingénieurs, avocats, assistants et assistantes sociales, infirmières, éducateurs... trouveront en elle l'inspiratrice de leur idéal et la flamme de leur action. Car elle est une flamme vivace qui torture d'une incessante inquiétude celui qui en est dévoré, elle est une lumière auprès de laquelle toutes les autres sont ténèbres...

Au fil du mois

La question de Palestine Le nouveau projet de solution de la question de Palestine, attribué aux délégués à l'O. N. U. des Pays-Bas et du Canada, projet qui comporterait l'abandon du principe de l'internationalisation des Lieux Saints, trouve au Vatican un accueil défavorable, lit-on dans *la Croix* de Paris, du 21 novembre 1950.

Après *l'Osservatore Romano*, qui, le 19 novembre, s'est borné à dire que le point de vue du Saint-Siège n'avait pas changé dans cette question, le *Quotidiano*, journal catholique de Rome, souligne que les Lieux Saints tiennent à cœur à la catholicité tout entière pour des raisons de caractère religieux, et il relève que, dans le projet attribué aux délégations hollandaise et canadienne, on songerait à une formule fondée sur l'extraterritorialité, d'une façon analogue à celle adoptée pour la Cité du Vatican.

Il faut noter, poursuit le *Quotidiano*, que l'État de la Cité du Vatican est né sur la base d'une situation de fait qui a duré pendant soixante ans et que, de toutes façons, on ne peut pas parler de simple extra-territorialité: le Vatican est un État indépendant et souverain comme tous les autres. Du point de vue juridique, il importe de réaffirmer ensuite que la position du Saint-Siège à l'égard des Lieux Saints et de la Palestine ne permet aucune équivoque.

Deux encycliques (*In multiplicibus*, du 24 octobre 1948, et *Redemptoris nostri*, du Vendredi Saint de 1949), une exhortation apostolique (10 novembre 1949), enfin, l'allusion contenue dans le message de Noël de l'an dernier ont dissipé toute possibilité d'erreur. Le Saint-Siège estime que pour garantir le respect et la paix des Lieux Saints, il faut observer les quatre conditions suivantes: 1° régime international pour Jérusalem et les environs; 2° protection et sauvegarde des autres Lieux Saints non compris dans ce territoire, avec liberté d'accès; 3° liberté assurée à toutes les institutions catholiques; 4° protection des droits historiques du catholicisme.

« Ce n'est pas un mystère, ajoute le *Quotidiano*, que l'équilibre des forces qui se font face en Palestine se tient par des causes extérieures, c'est-à-dire par l'accord de deux grandes puissances qui, demain, pourraient changer d'avis. Il est évident que, lorsqu'on parle au nom d'une loi internationale valable pour tous, les raisons de paix doivent se fonder sur des bases objectives et non sur la convergence temporaire d'intérêt de tiers. »

Le nouveau projet fut, en fait, proposé par la Suède; mais il n'obtint pas le nombre de votes requis pour être adopté.

Un comble Ceux qui s'étonnent du scandale d'un Noël trop souvent commercialisé, tout en sapinages, carioles, cadeaux, sauteries, mais sans Enfant Jésus, ont pu lire une explication de cette propagande païenne dans une note du *Saturday Night* du 12 décembre. Toronto, qui nous envoie des évangélistes baptistes, n'a pas goûté le zèle antichrétien du rabbin Feinberg, fort respectable d'ailleurs, paraît-il. Évidemment, la fête d'un Messie refusé déplaît à certains héritiers du refus. Quelques-uns, plus remuants, s'efforcent de le noyer dans des modes, des tableaux et des réjouissances qui le jettent dans l'oubli, même chez les soi-disant chrétiens. Mais c'est peut-être la première fois qu'un rabbin y va si clairement, fût-ce de biais, par la bande.

Donc, ce rabbin s'élève contre les cantiques de Noël dans les écoles publiques, « pas destinées à enseigner la religion... Toute intrusion d'un enseignement sectaire viole le principe et le but de l'école publique. Or, les Juifs n'acceptent pas Jésus pour Messie »... Nous le savons trop; mais quelle pro-

portion d'enfants y ont-ils?... Des étudiants rétorquèrent; des ministres protestants bondirent: « C'est dégoûtant, dit l'un. Si nous allions en Israël, demanderions-nous aux Juifs de changer leurs observances à cause de nous? » Et un autre: « On leur donne la vie heureuse dans un pays vraiment démocratique, et ils prétendent nous mener quand nous y sommes l'immense majorité!... »

Plusieurs Juifs ont tôt désavoué un tel culot, et ils ont bien fait. Les brouillons, installés ici depuis cinq, trente ou cinquante ans, ne devront pas trop souvent brimer les vieux Canadiens. Ni pour la religion, ni pour empêcher des artistes de se faire entendre, ni pour empêcher des réfugiés chrétiens d'entrer au pays, ni directement pour détruire l'esprit de Noël et de Pâques. Nous leur offrons nos libertés: qu'ils en jouissent, mais sans vouloir nous les ôter. Ils crient vite à l'antisémitisme; qu'ils évitent l'antichristianisme!

A propos de Noël, une revue laïque américaine ridiculise les cartes de souhaits par trop vétustes avec leurs chapeaux de soie, leurs carrosses, carioles, omnibus à quatre chevaux, chandeliers, hôtelleries, bancs de neige, etc. Que chez nous l'Enfant Jésus reste à la mode, toujours vraie, toujours moderne!

Un conseil centenaire Pour rembarquer les critiques de certains évaporés contre « le clergé qui tient le peuple dans l'ignorance », il est bon de rappeler non seulement les fondations extraordinaires bâties sur la pauvreté, le maximum d'effet obtenu d'un minimum de moyens, mais aussi les instances, les insistances des chefs religieux, pas toujours écoutées. Au hasard des recommandations nombreuses, voici un extrait de lettre pastorale collective de nos évêques de 1850:

Pour éloigner le peuple des mauvaises lectures, procurons-lui-en de bonnes par l'établissement de bibliothèques paroissiales. Le bon livre est un ami qui donne de sages conseils, un médecin qui enseigne d'excellents remèdes. Pour quelques chelins par année, vous répandrez l'abondance et le bonheur dans vos maisons; car ces lectures vous détacheront des faux plaisirs, qui coûtent cher. Vos enfants apprendront à s'en passer; ils aimeront le toit paternel et ne le quitteront guère... Les bons livres renferment une liqueur mille fois plus délicate que les liqueurs enivrantes, et coûtent mille fois moins cher... Ils deviendront les compagnons de vos enfants, qu'ils préserveront de la société des jeunes libertins, ivrognes ou blasphémateurs. Ils les porteront à aimer votre compagnie, à s'amuser avec leurs frères et sœurs ou avec les voisins. Ils passeront les longues soirées d'hiver à chanter, à causer de choses utiles, à faire des jeux innocents, sous vos yeux et avec vous.

Avec de semblables mœurs, qui vous reporteront à l'âge d'or où vos pères étaient si heureux, ne voyez-vous pas de quels chagrins vous vous préserverez? Favorisez de tout votre pouvoir l'éducation de vos enfants. La loi n'est pas parfaite, mais profitez des avantages qu'elle offre, et priez pour qu'on l'améliore. Vous contribuerez à la prospérité spirituelle et temporelle de notre patrie...

Cette belle exhortation s'applique encore, peut-être plus qu' alors.

Franco-Américanie Quatre prêtres distingués du diocèse de Providence, MM. les abbés Giroux, Vincent, Villiard et Forest, curés de très belles paroisses françaises du Rhode-Island, ont reçu l'honneur de la prélature domestique du Saint-Siège. C'est la récompense humaine de longues années de dévouement pour la cause religieuse; récompense nationale pour nous.

Entre les autres, Mgr Giroux, né à Saint-Michel de Napierville, compte cinquante-cinq années de ministère aux États-Unis, après son retour de Rome. En 1909, il fondait à

Woonsocket la paroisse de Notre-Dame-des-Victoires, qu'il dota d'une fort belle église, dont il est toujours le très spirituel curé, spirituel dans tous les sens. A quatre-vingt-trois ans, Monseigneur voit arriver la prélature comme une décoration à ses mille familles et à ses œuvres: trois communautés de religieuses, — Présentation-de-Marie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Petites Sœurs de l'Assomption, — enrichissant la vie paroissiale à l'école bilingue, au presbytère et chez les pauvres. Dans ce diocèse, naguère éprouvé, l'union s'est refaite autour d'un évêque sympathique. La jeunesse peut jouir du travail des anciens tant qu'elle le voudra. Le voudra-t-elle?...

L'histoire des sacrifices et des fondations est trop belle pour qu'on ne la continue pas. L'on ne saurait trop garder de barrières entre la contagion païenne et la vitalité chrétienne. La parenté avec Québec disparaît; les jeunes parlent mieux anglais que français. Si l'ancienne ignorance de l'anglais a maintenu notre langue pendant une ou deux générations, aujourd'hui c'est la préférence donnée à la langue maternelle qui devra gagner. La lutte est entre le pays et le sang. Parler élégamment la langue du pays oblige-t-il à renier, à profaner, à parler mal la langue apportée de France et de Québec? Les jeunes ménages n'auront-ils pas la fidélité, qui est aussi habileté et prévoyance, de *partir* leurs enfants en français? Ce n'est pas toujours ce qui arrive, et la pauvre religieuse qui reçoit les tout petits a besoin de tout un courage pour leur faire comprendre, puis apprendre le catéchisme de première communion en français. De sombres prophètes au-

gurent mal de la langue de ces futurs paroissiens pour 1975 ou 2000. La partie se décide actuellement chez les petits.

A Worcester, où le collège bilingue des Pères Assomptionnistes prépare une classe instruite, de grandes fêtes viennent de célébrer le centenaire de la belle congrégation fondée par le P. d'Alzon. Une souscription d'amis patriotes et d'anciens élèves aidera l'expansion de l'œuvre qui aide si bien.

Le projet de loi sur les coopératives

On nous fait remarquer qu'un paragraphe de l'article intitulé: « Le projet de loi sur les coopératives » (décembre 1950, p. 350), laissant une image imparfaite de la réalité, parce qu'il paraît assimiler le secteur des coopératives agricoles et l'U. C. C. qui sont, en fait, deux entités différentes, l'argumentation tirée des « trois Grands du mouvement coopératif québécois » n'a plus la même force. Enregistrons cette remarque avec plaisir, en notant toutefois que le paragraphe en question reste dans l'orientation générale de l'article: premièrement, à cause de l'importance de l'U. C. C. dans l'économie agricole, et deuxièmement, à cause du rôle que cette association a joué dans la fondation d'un grand nombre de coopératives reliées au Conseil supérieur de la coopération par l'intermédiaire de la Coopérative fédérée.

Autre remarque. Le comité d'experts, dont il est fait mention dans le dernier paragraphe, a été suggéré au gouvernement par l'avocat du Conseil supérieur, M^e François Jobin. *Cuique suum*. À chacun son mérite.

LA LOI ANTICOMMUNISTE AMÉRICAINE

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

POUR LA PREMIÈRE FOIS dans son histoire, le Congrès des États-Unis a passé, le 20 septembre 1950, une législation anticommuniste. La majorité fut écrasante: 312 contre 20 à la Chambre des représentants, 51 contre 7 au Sénat. Et l'on n'était pas sans savoir que le Président enregistrerait un refus.

Sa réponse ne tarda pas. Le 22 septembre, il renvoyait le bill avec son veto, priant sénateurs et députés, par une lettre écrite à chacun sur papeterie de la Maison Blanche et signée Harry Truman, de lire et le bill et le mémoire y joint. Espérait-il convaincre au moins un tiers des Chambres à majorité démocrate? Qui sait si le Congrès ne renverrait pas l'étude du bill après les élections du 7 novembre? Ou, sentant la partie perdue, le Président comptait-il sur un compromis, puisqu'il se disait prêt à sanctionner les articles 18 à 21 et l'article 23?

La Chambre des députés ne s'émut point; sans même prendre la peine de discuter le veto, elle le rejeta par un vote de 286 contre 48. Au Sénat, on décida de faire obstruction; toute la veillée et toute la nuit, quelques sénateurs paraphrasèrent les objections du Président; leur déluge d'éloquence, croyaient-ils, ferait monter des quatre coins du pays de lourds nuages de protestations. Peine perdue. L'orage ne creva pas sur Washington. Après vingt-quatre heures de discours, vers 3 h. 30 de l'après-midi, l'opposition fit silence; un

sénateur s'était même évanoui, martyr de la cause. On prit le vote: 57 contre 10. Le projet de loi avait obtenu de chacune des Chambres plus que les deux tiers requis pour annuler le veto du Président.

Ainsi fut passé, avec une hâte indécente et la crainte de l'électorat, qui est le commencement de la sagesse en démocratie, le bill H. R. 9490.

Loi pour protéger les États-Unis contre certaines activités subversives et antipatriotiques en obligeant les organismes communistes à s'enregistrer, et pour d'autres fins.

Que soit statué par les États-Unis et par la Chambre des représentants des États-Unis de l'Amérique réunis en Chambres; que cette loi s'intitule: Loi de sécurité nationale de 1950, *Internal Security Act of 1950*.

I. — TENEUR DE LA LOI

Il est plus que probable que ce bill ne portera pas son titre légal. Déjà on l'appelle « la loi anticommuniste », le *Red Control Bill*, et plus communément encore le *Bill McCarran*, du nom de son parrain, Pat McCarran, homme de droite, adversaire déclaré du *New Deal* et des *D. P.*, depuis dix-huit ans sénateur du Nevada. C'est toutefois trop d'honneur pour le sénateur McCarran, car ce ne sont que les pires parties du bill qui sont de lui.

La généalogie politique du H. R. 9490 est très hybride. Il provient d'un croisement de projets de loi: le bill Mundt-Nixon-Ferguson ayant trait à l'enregis-

trement des communistes et des organisations pro-communistes, le bill McCarran amendant les lois d'immigration et de citoyenneté, le bill Harley M. Kilgore relatif à l'internement des saboteurs à l'heure du danger. Cousu bout à bout étoffe neuve sur vieux drap, le bill McCarran, long de 25,000 mots, est bel et bien ce que l'on nomme un bill omnibus.

a) *Enregistrement des communistes (apport Mundt-Nixon-Ferguson)*

Après avoir donné les raisons qui légitiment cette législation, et défini certains termes, comme *personne, organisation, organisme d'action communiste, organisme pro-communiste, organisme communiste, publications, doctrine*, le bill traite (articles 1-18) de l'enregistrement des communistes et des groupements pro-communistes (*front organizations*) dans les trente jours.

L'article 4 interdit à tout dirigeant ou fonctionnaire d'État, à tout département ou organisme d'État, à toute corporation entièrement ou en partie entre les mains du gouvernement de donner des renseignements d'État aux agents de gouvernements étrangers ou aux organisations communistes.

L'article 5 interdit à tout membre d'une organisation communiste, enregistré ou sommé de le faire auprès du procureur général, d'être fonctionnaire d'État, de cacher son appartenance communiste ou pro-communiste lorsqu'il fait une demande d'emploi, l'obtient ou le détient. Défense est faite à tout fonctionnaire de contribuer aux fonds des organisations communistes.

L'article 6 ordonne au secrétaire de la Défense de dresser la liste des moyens de défense, *defence facilities*, à savoir: industries, aéroports, quais, vaisseaux, chemins de fer, etc. Cette liste sera affichée.

Défense à tout membre d'une organisation communiste d'utiliser ou de demander un passeport. Défense aux officiers publics de leur en faire tenir un.

Les articles 7 à 17 instituent un bureau de cinq hommes; à la demande du procureur général, le bureau jugera si telle organisation est communiste. Chaque partie aura droit de se faire entendre publiquement, de produire ses témoins, d'avoir un avocat conseil, de contre-examiner, etc., *as may be required for a full and true disclosure of the facts*. Toute propagande communiste par écrit, radio, télévision portera l'étiquette communiste. « Répandu par _____, organisation communiste. » « Le programme qui suit est commandité par _____, organisation communiste. » Les organisations communistes feront connaître l'origine de leurs fonds. Aucune exemption de taxe pour une organisation communiste ou paracommuniste; aucune déduction de l'impôt sur le revenu pour les contributions à de telles organisations.

Les articles 18 à 21 redoublent la vigilance de l'État. Doivent s'enregistrer toutes personnes mêlées de près ou de loin à l'espionnage, au contre-espionnage, au

sabotage, pour le compte d'un gouvernement étranger ou d'un parti politique.

b) *Immigration et naturalisation (apport Patrick McCarran)*

Les articles 22 à 30 ont trait à l'immigration et à la naturalisation.

Le procureur général peut emprisonner toute personne encore au pays six mois après qu'un ordre de déportation lui aura été signifié. Sont exclues des États-Unis toutes personnes affiliées *en aucun temps* au parti communiste, à un groupement totalitaire aux États-Unis ou dans un autre pays.

Est illégale la naturalisation 1° de toute personne en accointance avec un groupement communiste ou totalitaire au cours des dix ans qui ont précédé sa demande; 2° de toute personne qui se trouve sous le coup d'un ordre de déportation; 3° de toute personne affiliée, pendant les dix ans qui ont précédé sa demande, à une organisation à sympathie communiste, à moins que, dans les trois mois qui ont suivi l'enregistrement de cette organisation, elle n'en ait quitté les rangs.

Est rayée du nombre des citoyens toute personne naturalisée après le 1^{er} janvier 1951, qui, dans les cinq années suivantes, donnera son nom à une organisation totalitaire, communiste ou paracommuniste.

Est rappelé l'article de la Loi de l'immigration du 5 février 1917, donnant au procureur général le pouvoir de légaliser la situation d'un étranger passible de déportation, qui, après sept ans aux États-Unis, aurait fait preuve d'une conduite exemplaire.

c) *Internement (apport Kilgore)*

Les articles 100 à 116 (il n'y a pas d'articles 33 à 99) comprennent l'*Emergency Detention Act of 1950* présenté par le sénateur Kilgore avec certaines modifications. Cette partie n'a de vigueur qu'en cas d'urgence nationale.

Le Président peut déclarer un état de danger en cas 1° d'invasion des États-Unis, de leurs territoires ou de leurs possessions; 2° de déclaration de guerre du Congrès; 3° de révolte intérieure pour venir en aide à un pays étranger.

Le Président, par l'intermédiaire du procureur général, peut faire arrêter et emprisonner toute personne qui offre « des raisons suffisantes laissant croire qu'elle s'adonnerait à des actes d'espionnage et de sabotage ou conspirerait probablement avec d'autres à cette fin ».

Un bureau de neuf membres — *Detention Review Board* — sera constitué pour réexaminer les cas. Les détenus pourront interjeter appel à ce bureau, et de ce bureau à toute autre Cour d'appel aux États-Unis, avec tous les droits inhérents à la partie défenderesse.

Ces détenus jouiront également du droit d'*habeas corpus*. En effet, la section 116 se termine par ces mots: « Aucun article de ce chapitre ne s'interprétera de façon

à suspendre le privilège du droit d'*habeas corpus* ou à en autoriser la suspension. »

II. — LES OBJECTIONS DE M. TRUMAN

« Je renvoie ci-joint, sans mon approbation, H. R. 9490, le projet de *Loi de sécurité nationale de 1950*. » Il faut reconnaître que pareille attitude, à la veille d'une élection où allait se jouer le sort de tous les députés et d'un tiers des sénateurs, demandait du cran. Les adversaires républicains ne manqueraient pas de crier par-dessus les toits: « M. Truman a rejeté la loi anticommuniste. » C'est pourquoi, sans doute, le Président prit la peine de s'expliquer au long et au large — *at some length* — avec les législateurs. « Je prends cette décision, disait-il, après longue étude et mûre réflexion, après avoir consulté les agences de sûreté et de renseignements secrets du gouvernement. »

Il prend soin de bien mettre en relief qu'une telle loi, loin de juguler le communisme, le favoriserait. « H. R. 9490 ne nuirait pas aux communistes. Au contraire, il les aiderait. » Cette pensée revient sans cesse en leitmotiv à travers le long mémoire de 5,500 mots: « Je le répète, le résultat net de ce projet de loi sera d'aider les communistes, non de leur faire tort. »

Le Président en a surtout contre les articles 1 à 17, 22 et 25, *its worst features*. Mais avant d'entrer dans une critique détaillée, il résume sous quelques chefs ses principales objections.

— En exigeant la publication d'une liste complète des moyens de défense, l'article 5 aide l'ennemi. Espions et saboteurs dépenseraient volontiers « des années d'effort » pour obtenir les renseignements que ce projet de loi obligera le gouvernement à leur « présenter sur un plateau d'argent ». « Je ne puis penser à aucun document, ajoutait-il, qu'un gouvernement étranger ennemi désirerait autant posséder. »

— Le ministère de la Justice et la police secrète (F. B. I.) dépenseront un temps et des énergies incroyables à mettre en pratique d'impossibles clauses d'enregistrement. Il est ridicule de croire que des voleurs iront se dénoncer au gendarme. (De fait, dans les trente jours, aucune organisation communiste ne s'est enregistrée.) Les paragraphes 7 à 11, qui permettent aux organisations communistes et pro-communistes d'en appeler d'une sentence, ne sont pas pratiques. Ni le droit d'*habeas corpus* dans les circonstances. A propos de la longueur des procédures judiciaires, M. Truman rappelle « que le procès des onze chefs communistes, intenté d'après le *Smith Act*, prit neuf mois ». Et l'enjeu était beaucoup moins considérable. D'appel en appel, le procès d'une organisation communiste pourrait prendre « de deux à quatre ans ».

— Pareille loi nous priverait de l'aide précieuse de beaucoup d'étrangers. De nombreuses lois existent déjà contre l'admission aux États-Unis des anarchistes, des assassins, des saboteurs. Les étendre à tous ceux

qui à un moment ou l'autre — *at any time* — auraient fait partie d'une organisation communiste ou totalitaire, c'est fermer la porte aux plus grands ennemis du communisme et priver le pays de leurs services.

— Bien plus, et c'est la quatrième objection du Président contre le bill McCarran, ce serait provoquer — *it would antagonize* — des gouvernements amis, et porter « un coup terrible contre notre travail pour la paix mondiale ». Le bill permettrait même aux conspirateurs de se faire naturaliser citoyens des États-Unis « plus facilement ».

— Toutefois l'objection de fond de M. Truman est le danger que fait courir cette loi à la liberté de pensée et de parole que consacre le premier amendement de la Constitution américaine. Distinguant entre *action* subversive et *doctrine* subversive, il est extrêmement périlleux que le gouvernement américain se permette d'entrer *in the thought control business*. De plus, la loi donne au gouvernement « le droit de harasser les citoyens dans l'exercice de leur droit à la liberté de parole ». La liberté de parole n'a pas pour but de protéger quelques exaltés contre une majorité, note-t-il avec pertinence, mais d'avantager la majorité elle-même, « puisqu'elle protège le droit de critique et que le droit de critique est un facteur de progrès ». Cette loi rendrait timorée la conscience politique du peuple américain. On cherchera à jouer un jeu prudent, « et comme personne ne peut être sûr d'avance des vues qu'il est prudent d'exprimer, la tendance inévitable sera de n'en exprimer aucune en matières controversées ». Bref: « ... C'est faire un grand pas dans le sens totalitaire. »

III. — COMMENTAIRES

Beaucoup de milieux ont donné raison à M. Truman sur bien des points. Les deux grandes unions ouvrières, l'A. F. L. et la C. I. P., des associations nationales comme l'*American Civil Liberties Union* et les *Americans for Democratic Action*, nombre de revues, au-dessus de tout soupçon, exprimèrent des craintes pour les libertés civiles. Les communistes soutiennent souvent d'excellentes causes, — c'est même chez eux une tactique, — tels l'antiracisme, la lutte contre les taudis, l'hygiène industrielle, etc.: toute organisation qui appuierait ces revendications risquerait de passer pour sympathisante. Des innocents seraient incriminés.

Cette crainte nous semble mal fondée, puisque le critère établi par le bill McCarran n'est pas de chercher si une organisation pense *parfois* comme les communistes, mais bien si elle pense *toujours* comme eux — *do not deviate*. D'ailleurs, cette rencontre sur le plan de l'action n'est pas l'unique critère; on tiendra compte aussi du dossier des dirigeants, de l'origine des fonds, de leur emploi, etc., bref, la loi donne huit critères pour les organismes d'action communiste et quatre pour les organismes pro-communistes, parmi lesquels

se trouve l'adhésion constante à un même programme d'action.

Les unions ouvrières ont toutefois une autre raison d'inquiétude qui semble très légitime. L'article 3, qui définit le terme *organisation*, est trop lâche et peut s'appliquer à la rigueur aux unions ouvrières elles-mêmes; d'autres articles s'appliqueraient à beaucoup d'ouvriers non communistes, mais membres d'unions dirigées par des communistes; or l'ouvrier se voit souvent dans l'obligation de se joindre à des unions pour gagner son pain, ou encore pour les libérer de l'emprise communiste.

Ce sont surtout les amendements aux lois d'immigration et de naturalisation qui vicient le bill McCarran. Truman a usé du mot extrêmement violent de *hysterical provisions* pour les caractériser. De l'étranger, ces articles ressemblent moins à de l'hystérie qu'à du racisme ou à un égoïsme national sans vergogne. C'est l'interprétation qu'on a donnée du bill en Allemagne et en Italie, parmi les agents de l'IRO (*International Refugee Organization*) et dans les milieux catholiques, ce qui est une injustice à l'endroit d'un pays qui s'est toujours montré d'une généreuse hospitalité envers les réfugiés de guerre.

Les lois excluaient déjà des États-Unis les anarchistes, les assassins, les saboteurs; la nouvelle loi leur assimile tous ceux qui ont *at any time* été membres du parti communiste ou de tout autre parti totalitaire de n'importe quel état des États-Unis, d'un État étranger, ou de toute subdivision politique ou géographique d'un pays étranger.

A les prendre au pied de la lettre, ces articles — qu'on doit au sénateur McCarran — excluraient du pays « tous les hommes d'affaires, tous les étudiants et tous les autres voyageurs non officiels qu'appuie le gouvernement, ... disons, de l'Espagne ». Sans doute, M. Truman a-t-il cité l'Espagne parce que le sénateur McCarran s'en est fait au sénat le défenseur. Exclut des États-Unis, le garçonnet *balilla* ou la fillette des *Piccole Italiane* du régime fasciste. Exclu, tout commis de librairie qui aurait vendu *Mein Kampf*, *Das Kapital*. Exclut, les camelots du *Popolo d'Italia* ou du *Voelkische Beobachter*. Exclut, les écrivains communistes Koestler, Silone, etc., qui chantent palinodie dans *le Dieu des ténèbres*. Exclut, tous ceux qui, en 1934, se seraient opposés avec Mussolini à l'Anschluss. Exclu, le maire actuel de Berlin, Ernst Reuther, autrefois secrétaire général du parti communiste allemand, aujourd'hui invincible défenseur de l'Occident, alors qu'il a la tête dans la gueule de l'ours russe. Et l'on se rappelle les grandes manchettes des journaux annonçant, les 13 et 14 octobre, que, par ordre du *State Department*, tous les visas devaient être revalidés. Et les photos d'*Ellis Island* où l'on détint même l'auteur de l'*Hymne des Nations*, la bête noire des fascistes, Arturo Toscanini... Quel beau désordre!

L'étranger qui étudie l'*Internal Security Act* — et surtout la section McCarran — reste frappé par le caractère négatif, le réflexe défensif, l'esprit en somme défaitiste qui a présidé à la rédaction de la loi. Les Américains ne nous avaient pourtant pas habitués à ce complexe d'infériorité. « Nous donnons l'impression, notait avec justesse M. Truman, — et nous sommes bien placé pour en juger, — d'avoir peur des « étrangers », alors qu'en fait nous travaillons autant que possible à établir la confiance et des rapports d'amitié entre les nations de l'univers. »

C'est défaitisme de croire qu'une démocratie ne puisse regagner le terrain perdu, et qu'une fois membre d'un parti communiste ou totalitaire, l'on en porte une empreinte ineffaçable. Les deux tiers du globe ont, en un temps ou l'autre, succombé à un régime totalitaire; si le courant est irréversible, c'en est donc fini de notre pauvre monde! Grand est le péril, grand aussi notre espoir, car l'histoire nous enseigne également que la liberté couve, inextinguible, au cœur de l'homme et que, forte comme un instinct de conservation, elle finit par l'emporter. Convertir et non se retrancher est la solution chrétienne.

CONCLUSION

Ce réflexe de défense, les failles, faiblesses et imperfections du bill omnibus de Pat McCarran lui ont mérité le sobriquet de *blunderbuss* (le gaffeur). Le Président a même été jusqu'à le qualifier de *terrible mistake*. Le seul titre: « Loi pour protéger les États-Unis... par l'enregistrement des organisations communistes, et pour d'autres buts, *and for other purposes* », montre assez la pauvreté de la synthèse. Qui voudrait en mesurer la pauvreté de rédaction n'aurait qu'à tracer la synopse des premiers paragraphes du chapitre I et du chapitre II; c'est la répétition du même texte, mot à mot.

Aucune loi n'est parfaite, il est vrai. Il est quand même extrêmement regrettable que les États-Unis, pour la première fois qu'ils légifèrent sur la question cruciale du communisme, l'aient fait si mal, à la colle et au ciseau. Toutefois, malgré ses défauts et malgré une campagne menée habilement par des adversaires de toutes nuances, honnêtes et malhonnêtes, le bill McCarran restera. Au Canada, il est permis de s'en réjouir puisque ce bill constitue *le premier essai d'une législation anticommuniste* tenté par une puissance démocratique de premier plan.

Une trentaine de pays — tous des pays de deuxième puissance, même le Brésil et l'Australie — ont déclaré le communisme hors la loi. Les États-Unis ne sont pas allés jusque là. Mais une grande puissance démocratique, avec des procédés démocratiques, vient de dissiper le plus dangereux sophisme de la pensée libérale et la plus puissante arme communiste, à savoir qu'un

peuple libre doit, d'après les principes de la démocratie, permettre aux conspirateurs d'être en mesure d'étouffer sa liberté, et de gouverner par la crainte, la terreur et la brutalité au profit d'un gouvernement étranger.

C'est en quoi le bill McCarran intéresse particulièrement le Canada, qui n'a pas encore de loi anticomuniste et dont le sort est lié de si près au sort des États-Unis. Il est vraisemblable que le H. R. 9490 sera amendé sur bien des points, surtout en ce qui a trait à l'immigration. C'est là un des grands avantages du régime démocratique, qu'il puisse corriger ses erreurs avant qu'il ne soit trop tard. Mais cette loi ne sera pas révoquée. Les législateurs américains semblent convaincus que les lois contre l'espionnage, le sabotage, la

trahison n'offrent plus assez de sécurité à une démocratie; l'électorat, lui, s'il ne se rend pas clairement compte que le communisme est « intrinsèquement mauvais » et qu'avec lui toute collaboration est une dangereuse chimère, reconnaît que le *parti communiste* ne peut plus être traité comme un quelconque *parti politique* (article 2, p. 6); il est, d'après sa définition politique, « une révolution à la mesure du monde entier, dont le but est... d'établir une dictature totalitaire communiste ».

Au Canada, il est grand temps que nous en prenions conscience, car c'est la onzième heure, horloge de Washington, heure de Moscou.

SPIRITUALITÉ

Aide-toi, le ciel t'aidera

Lucien ROY, S. J.

C'EST L'AXIOME DES COURAGEUX. En tous les domaines, le succès est réservé à la vaillance, et dans la vie spirituelle il n'en va pas autrement. « Le Royaume des cieux souffre violence et les violents l'emportent », disait Notre Seigneur de tous ceux qui prenaient au sérieux le message de pénitence de Jean-Baptiste. Lui-même n'a pas contredit son Précurseur, loin de là; il nous a simplement fait savoir que les efforts humains, si grands soient-ils, demeurent stériles par eux-mêmes. Entendu de façon unilatérale, dans le seul sens de l'effort, l'axiome des courageux deviendrait un axiome de suffisance. Or rien n'est mieux indiqué que la suffisance spirituelle pour nous priver de la grâce de Dieu. « Il a déposé les puissants... Il a renvoyé les riches les mains vides. »

Alors que veut-on de nous? Que nous prenions nous-mêmes en mains l'affaire de notre salut ou que nous nous en remettions au bon plaisir d'une miséricorde insondable en ses desseins, dont nous ne connaissons jamais les préférences?

Dieu ne laisse pas ignorer la réponse, mais ce qu'il nous révèle inquiète, déroute un disciple soucieux de mettre d'accord les enseignements reçus. Saint Paul enseigne au nom de Dieu: « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement. » Cependant le même Apôtre écrira: « Le salut ne dépend ni de la volonté ni des efforts, mais de Dieu qui fait miséricorde. » S'il s'agit simplement du *vouloir*, saint Paul m'apprend que cela du moins est de mon ressort: « Le vouloir est à ma portée. » Je le croirais sans peine si le même ne m'avait déjà dit ailleurs que le vouloir aussi dépend d'en-haut: « ... c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire. » Dans l'Ancien Testament, un prophète nous communique de la part de Dieu ce message: « Revenez à moi et je reviendrai à vous. » Or un autre prophète, non moins autorisé que le premier à me transmettre la parole divine, prend tout juste l'attitude contraire pour dire à Dieu: « Fais-nous revenir à toi, et nous reviendrons. »

On pourrait multiplier les exemples de ces enseignements apparemment contradictoires. Il importe davantage de comprendre qu'ils sont tous également vrais à la fois et de saisir le sens complet du message divin. Nous sommes ici au vif du problème de la destinée humaine et des rapports que l'homme entretient avec Dieu. Or sitôt que nous abordons

ce mystère, nous entrons forcément dans une zone de paradoxes. Nous oserions dire que l'homme est un être essentiellement paradoxal. Grandeur et misères: c'est le roseau pascalien. Lié à la matière et participant de l'esprit; créature de toute dépendance et à son tour créateur d'énergie spirituelle. Il pense, et c'est lui qui pense. Il veut, c'est lui qui veut. Il est libre. Et tandis qu'il songe à s'enivrer de sa propre liberté, il ne cesse pas de recevoir d'un prêteur éternel ce qui lui permet d'être et de penser. Pauvre homme! Stable et caduc; il est et il n'est pas. Au fond nous rejoignons le mystère de Dieu. Que Dieu tolère, qu'il appelle à côté de son Existence d'autres existences libres, c'est le point de départ de tout ce qu'il y a de paradoxal en nous. Si tu as été fait intelligent et libre, conduis-toi toi-même. Si tu dépends tellement de Dieu qu'il n'y a rien en toi qui soit définitivement *tien*, attends tout de celui sans qui tu n'es rien. Marche à ta destinée, ton sort t'appartient. Mais ne crois pas en toi-même, tu n'es qu'un souffle et ce souffle n'est pas à toi.

Que Dieu nous ouvre ensuite, par une faveur plus gratuite que la création, le paradis de sa propre béatitude, nous invite à goûter avec lui de sa vie et de sa joie, nos responsabilités et notre impuissance grandissent encore en proportion du don. Plus que jamais il nous faudra travailler et mériter; plus que jamais nous nous sentons impuissants à franchir la distance infinie qui nous sépare du terme entrevu: la *grâce* seule pourra accomplir en nous ce qu'il est de notre devoir d'entreprendre.

Nécessité inéluctable d'engager son âme pour qui a été fait maître de sa destinée. Voilà pourquoi l'on rencontre tant d'impératifs dans l'Évangile: « Observez les commandements... Faites fructifier... Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite... » Et quand nous aurons exécuté ce qui nous était commandé, « nous sommes des serviteurs inutiles ». Une récompense si grande qui nous est promise ne se troque pas comme un dû contre des œuvres. C'est Dieu qui donne le salut et distribue la grâce parce qu'il le veut bien. Nos œuvres sont tellement insignifiantes! Dieu s'en contentera si nous en reconnaissons le peu de prix; les lui présenter comme des titres suffisants serait nous fermer son cœur. « Je ferai miséricorde à qui je veux. » Travaillons, mais notre peine n'est rien, sauf qu'elle est absolument nécessaire. « Sans moi, dit Jésus, vous ne pouvez rien faire. » David l'avait chanté déjà: « Si le Seigneur ne construit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent. Si le Seigneur ne garde lui-même la ville, c'est en vain que veillent les sentinelles. » Ce qui est vrai de toute œuvre, surtout de toute œuvre surna-

turelle, le salut non excepté. D'où la réponse de Notre Seigneur à saint Pierre; de plus en plus impressionné par les difficultés du salut, l'apôtre demande avec angoisse: « S'il en est ainsi, qui donc pourra être sauvé? — Impossible à l'homme, répond simplement Jésus, mais tout est possible Dieu. » Notre salut, quand nous aurons accompli tous les commandements, Dieu l'opéra; et cela même, — d'observer les commandements, — c'est encore à la grâce de Dieu que nous le devons.

Certaines explications théologiques ont tendance à diviser de moitié entre Dieu et l'homme la responsabilité du bien

que nous accomplissons. La réalité n'obéit pas à de telles explications. Dieu ne divise pas: il veut *tout* de nous pendant que lui-même donne *tout*. Saint Ignace, dont on a voulu faire le champion d'une certaine spiritualité volontariste, était mieux inspiré. On connaît sa maxime favorite: Fais tout ce qui est en toi comme si le résultat ne dépendait que de toi, attendant tout le succès de Dieu comme si tu ne faisais rien, mais Dieu seul faisait tout. Avec tous les saints, mieux qu'aucun théoricien, il avait pris conscience de cet équilibre unique de l'effort et de la grâce. Chacun des deux veut le tout et moins que cela ne saurait suffire.

HORIZON INTERNATIONAL

LA CITÉ DE DIEU **L**E 8 DÉCEMBRE 1950, fête de l'Immaculée Conception, le Pape récita le chapelet à Radio-Vatican; les catholiques du Canada et du monde prièrent avec lui. Deux jours auparavant, il avait ordonné des prières publiques pour la paix, plus menacée que jamais en Extrême-Orient. Il donna donc l'exemple et pencha sa compatissante tristesse sur ce monde si misérable. Il y a presque cinq ans, nous avions exprimé l'espoir que le Canada, devenu grande puissance, établirait des rapports avec le Saint-Siège. Tout le monde le faisait alors; il nous semblait évident que cela devait s'accomplir entre ces deux puissances. Pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, d'autres conseils prévalurent, et le Canada ne s'engagea pas dans cette voie. Il assumait une lourde responsabilité et causa peut-être scandale, car peu après les États-Unis suivirent le même chemin, et rompirent avec le Saint-Siège. Ainsi, au moment où le monde affronte la crise la plus terrible de son histoire et devra faire les sacrifices les plus onéreux pour la « civilisation chrétienne », il y aura dans les consciences cette pénible et futile contradiction, ce fatal déséquilibre.

Pendant que le monde de la politique, du commerce, de la finance et des combinaisons diplomatiques et militaires s'en va à la dérive, Pie XII encourage ses enfants pour le combat, la persécution et le martyre. Environ 75 millions de catholiques subissent déjà ce terrible destin. L'Année sainte laisse à la moitié du monde qui y participe le souvenir d'une vision de lumière, d'une grande joie chrétienne. En même temps qu'il donne de la beauté au monde attristé, Pie XII travaille à rendre plus forte, plus généreuse l'Église dont il porte la sollicitude.

Nommons en premier lieu la définition dogmatique de l'Assomption. A une humanité devenue matérialiste, égoïste et cruelle, Pie XII montre la sainte Vierge qui règne au ciel sur la famille humaine dont elle est la mère. C'est, au milieu de nos tribulations, quelque chose comme un irrésistible *Sursum corda*. C'est ainsi que le monde catholique l'entendit, et c'est pourquoi, jusqu'à la fin de l'Année sainte, il s'empresse d'aller à Rome pour obtenir le pardon de ses péchés. Une croyance aussi radieuse était difficilement acceptable au protestantisme assombri et désarmé. Laissons-le à sa négation stérile. Jamais l'Église catholique n'avait douté de l'Assomption. Aujourd'hui, avec une confiance renouvelée, elle regarde le Signe qui apparaît dans le ciel: une femme, revêtue du soleil, couronnée de douze étoiles.

Le 23 septembre, Pie XII adressa au clergé catholique une *exhortation sur la sainteté sacerdotale*. Un renouveau de ferveur dans le clergé doit être un des premiers fruits de l'Année sainte. En temps de péril, les brebis se serrent autour du berger, les fidèles autour du prêtre. Celui-ci n'a pas le droit de s'enfuir; il doit donner sa vie pour son troupeau. Pour qu'il soit à la hauteur de la situation qui peut lui être faite, — l'héroïque

devoir du martyre, — le prêtre a besoin d'être un saint. Pie XII, en conséquence, lui trace tout d'abord un programme de sanctification personnelle, suggère les moyens de le mettre en pratique. Les exercices de piété sont rappelés l'un après l'autre, en fonction de l'idéal sacerdotal. Le prêtre qui étudiera cette exhortation et la mettra en pratique sera ferme comme le rocher, au moment de la tempête.

Puis, le Pape décrit la sainteté du ministère sacerdotal, étudie les diverses formes de l'apostolat moderne, met le prêtre en garde contre « l'hérésie de l'action » qui l'arracherait au recueillement indispensable, l'exhorte au zèle, à la charité bienveillante, au dévouement désintéressé. Dans la troisième partie, il passe aux choses pratiques: le recrutement sacerdotal et la formation du clergé. L'éducation littéraire, scientifique, philosophique et théologique ne suffit pas; il faut développer dans le séminariste, le jeune prêtre les vertus qui sont indispensables à sa vocation. Pie XII insiste en particulier sur la soumission, l'obéissance à l'évêque, la chasteté, la dévotion au saint Sacrement et à la sainte Vierge. Puis, le Pape conduit le jeune prêtre à travers les premières années de son ministère.

La quatrième partie de l'exhortation traite de points particuliers. Il aime que le prêtre n'ait pas peur de ce qui est nouveau; mais il y a des innovations dangereuses, qui risquent de faire un tort grave au prêtre imprudent ou insuffisamment averti. C'est l'Ordinaire qui doit autoriser les nouvelles manières d'apostolat, et il doit le faire en accord avec les autres évêques. Qu'il n'y ait aucune hésitation devant l'iniquité du communisme. Quant au capitalisme et au droit de propriété, il ne faut pas seulement en dénoncer les abus. Le capital et la propriété doivent être au service de la société tout entière, de la liberté et de la dignité humaines. Le prêtre doit aller au-devant de tous, pauvres et riches. En même temps, il formera les laïcs à l'apostolat social. Une conclusion résume les conseils les plus urgents, encourage les prêtres à faire une retraite particulièrement fervente durant l'Année sainte, et adresse une bénédiction particulière aux prêtres persécutés, emprisonnés et exilés.

Du prêtre, la sainteté descendra dans le corps de l'Église; ici, l'enseignement du catéchisme revêt une très grande importance. Tant de nos chrétiens, même des plus intelligents, se sont laissés contaminer par le démon, le monde et les sept péchés capitaux, parce qu'ils ne *vivaient* pas leur religion. Ils avaient cessé de s'y intéresser dès qu'ils sortirent de l'enfance. Leur foi, mal trempée, ne résista pas aux impétueuses tentations de la jeunesse, et ne devint plus guère qu'un intolérable remords. Pour redonner au monde la divine semence, trop étouffée par les épines ou emportée par les vents, on tint, du 10 au 14 octobre, le *Congrès catéchistique international*.

Il avait été préparé avec un soin extraordinaire dans de nombreux congrès diocésains, provinciaux ou nationaux. L'*Osservatore Romano* du 9-10 octobre énumère 96 de ces

congrès préparatoires: 22 en Allemagne, 21 en Italie, 16 en Espagne, 7 en France et aux États-Unis, 4 au Brésil, 3 en Angleterre et au Portugal, 2 au Mexique et en Afrique, 1 dans chacun des pays suivants: Belgique, Hongrie, Hollande, Malte, Yougoslavie, Turquie, Liban, Costa-Rica, Pérou. Les conclusions de ces assemblées préparatoires furent envoyées à la Sacrée Congrégation du Concile et étudiées par le Congrès international. De nombreux évêques, empêchés de venir, envoyèrent un rapport écrit, et 27 supérieurs généraux d'ordres religieux et congrégations d'hommes se joignirent à cet effort colossal. Il y eut 500 délégués au Congrès (Italie: 250; France: 56; États-Unis: 33; Allemagne: 18; Espagne: 10; Irlande: 9; Belgique, Hollande et Angleterre: 6; Autriche: 5; Argentine et Portugal: 3; Australie, Suisse et Malte: 2; Algérie, Brésil, Canada, Équateur, Haïti, Mexique, Tunisie et Uruguay: 1 délégué chacun). Prêtres et évêques des divers pays, de passage ou en résidence à Rome, s'unirent à ceux qui étaient venus pour le Congrès. Plusieurs délégués étaient présidents d'organisations nationales pour l'enseignement du catéchisme.

Les revues spécialisées feront pénétrer dans la masse chrétienne le levain préparé à ce Congrès. Le 14 octobre, le Pape donna audience aux délégués et les envoya convertir le monde en le sauvant des mouvements troubles de l'esprit humain: l'orgueil, la concupiscence, le mépris et la fuite de la souffrance et du travail. Du dehors viennent les tentations du démon, les insignifiances affolantes d'un monde impur, les erreurs modernes qui vont jusqu'à la prédication de l'athéisme. Sans parler des institutions où l'on force l'enfance et la jeunesse à se nourrir de fausses doctrines. Si les hommes sont bien formés, s'ils ont appris leur religion comme il faut, ils sauront dans une large mesure résister à ces tentations. D'où l'immense nécessité du catéchisme et la responsabilité des prêtres, frères, religieuses et catéchistes qui en sont chargés.

A ce programme d'études religieuses, il faut rattacher l'*Instruction sur l'Enseignement de l'Écriture sainte*, qui porte la date du 13 mai, mais fut publiée plus tard.

L'enseignement le meilleur restera stérile s'il n'est pas mis en pratique. Ici encore l'Année sainte encourage les chrétiens à vivre leur foi jusqu'au suprême sacrifice. Les canonisations et béatifications montrèrent dans la gloire les héros qu'il faut imiter. On raconta leurs vies, on imprima leurs images, on frappa leurs médailles, on publia ce qu'il fallait faire pour ne pas être indigne d'eux. On dit souvent du mal de nos jeunes chrétiennes, folles de plaisir et d'indépendance. Au lieu de les gronder avec colère, l'Année sainte leur parla de Maria Goretti, si pure à douze ans qu'elle se laissa tuer plutôt que de consentir à une souillure: *potius mori quam foedari*. Le pardon qui convertit son assassin réunit dans une éblouissante harmonie la fille tuée, la vieille mère survivante, le meurtrier qui monta du pénitencier au monastère et de là à la basilique vaticane, l'innocence, la pénitence, la miséricorde, le Pape et toute l'Église. Tout l'univers peut acclamer la justice et la sainteté de Dieu et les hauteurs sublimes où notre nature pécheresse peut monter. C'est la réponse la plus éclatante au problème du mal. On trouve insupportables ceux de nos écoliers qui se réunissent dans les fonds de cours pour y apprendre le vice. On leur parlera donc de Dominique Savio, mort à quinze ans, aujourd'hui glorifié. La bienheureuse Vicenta Maria Lopez, qui consacra sa vie à former des servantes et fonda dans ce but une remarquable communauté, encouragera celles qui se consacrent à l'apostolat social et peut-être fera des miracles pour les petites domestiques qui se confieront à sa bonté. Sainte Anne-Marie de Paredes, le ravissant lis de Quito, combla de joie l'Amérique latine. Tels sont, avec les autres saints de l'année, les nouveaux modèles.

Au mois de septembre, il y eut les *Journées internationales d'études sur la charité*. Thème inépuisable, qui sera repris au Canada l'an prochain à l'occasion de la Semaine sociale de Sherbrooke. A Rome, on parla de justice sociale, de dépatrés, d'émigrés. Mgr Georges Calavassy fit rapport sur les 22,000 enfants qui disparurent de Grèce. Un peu plus tard, un congrès international d'aumôniers de prison — il y en eut de célèbres qui présentèrent des rapports — étudia le relèvement des vies flétries.

Nous avons à peine effleuré quelques-unes des manifestations les plus importantes de l'Année sainte. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que nous les connaissions toutes. Chaque pays, chaque groupe de la société reçoit, avec son message spécial, un encouragement, une marque de bienveillance paternelle (Pie XII fit cadeau de son propre anneau à l'archevêque de Montréal), une directive pour chercher dans la bonne direction la solution de ses problèmes. Que chacun mette en pratique ce qui le regarde, sans trop vouloir faire la leçon à autrui, et la santé reviendra au corps social.

Le jeudi 2 novembre, le Souverain Pontife reçut en audience solennelle les membres du Sacré Collège, les archevêques et évêques qui se trouvaient à Rome pour la définition du dogme de l'Assomption. Jamais, depuis le concile oecuménique du Vatican, on n'avait vu une réunion aussi vénérable. C'était une assemblée unique au monde, d'incomparable majesté: 35 cardinaux, 7 patriarches, 151 archevêques, 391 évêques en provenance de toutes les parties du monde; successeurs des Apôtres et pasteurs du troupeau chrétien, ils s'étaient recueillis autour du Vicaire de Jésus-Christ avant de retourner chez eux pour y reprendre le gouvernement des Églises à eux confiées par le Saint-Esprit et le Siège apostolique.

Après les paroles initiales, le Pape s'adressa avec beaucoup d'émotion aux évêques absents, ces *desideratissimi filii*, qu'une injuste contrainte retenait loin de Rome. Il les assura de sa prière quotidienne. Il distingua entre une idéologie qu'il fallait condamner, car elle s'était donnée pour tâche de faire disparaître le nom même de Dieu de la face de la terre, et les peuples qui la subissaient. Il ne s'était pas opposé à un État quelconque, mais uniquement à une idéologie néfaste. Il rejeta l'horrible accusation « qu'il voulait la guerre », qu'il travaillait pour la faire éclater, qu'il s'était allié, dans ce but, à une Grande Puissance. Il rappela ce qu'il avait fait pour la paix.

Puis il parla, en Pasteur suprême, du jeûne, de la pénitence. Il consacra la plus grande partie de son discours aux dangers qui guettent la famille, car le Pape est très près des humbles. Il exhorta les évêques à veiller sur la pureté de la foi, en rappelant l'encyclique *Humani generis*. C'était un discours grave, paternel — ce qu'on attendait du Serviteur des serviteurs de Dieu à un moment comme celui-là.

L'AUTRE CITÉ POUR COMPRENDRE la situation actuelle, il faut revenir à la session du Conseil de sécurité du 8 novembre.

1. MacArthur avait fait rapport sur l'intervention chinoise en Corée du Nord. D'abord, la presse communiste nia ses accusations et les tourna en ridicule (*Vestnik*, 9 novembre). Le même 9 novembre, un communiqué militaire nord-coréen parla des contingents « volontaires » chinois qui opéraient contre les Américains depuis le 24 octobre. Il y avait eu d'autres indications pour les gens qui savaient comprendre. Le 23 octobre, à *Transport House* (siège du parti travailliste britannique), la « Société pour l'Amitié anglo-chinoise » offrit un déjeuner à une délégation chinoise (communiste) qu'on avait fait venir pour célébrer, le 1^{er} octobre, l'anniversaire de la fondation de la République populaire chinoise. Au déjeuner assistèrent les personnalités suivantes: Alice

Bacon, de la Présidence du parti; Hugh Dalton, ministre de la Prévoyance (*planning*) urbaine et rurale; Edith Summerskill, ministre du Bien-Être national; Aneurin Bevan, ministre de la Santé; John Strachey, ministre de la Guerre; Emmanuel Shinwell, ministre de la Défense, et d'autres. Aneurin Bevan, un mois plus tard, devait être à la source d'étranges rumeurs de désaccord anglo-américain. Le chef de la délégation chinoise répondit à cette manifestation de courtoisie par une violente attaque contre le gouvernement américain et le gouvernement travailliste: « La guerre du peuple coréen pour sa libération et son indépendance est une guerre juste. La Corée est notre voisine. Nous ne resterons pas à l'écart, nous montrerons de la sympathie, et nous donnerons notre appui au peuple coréen dans sa lutte contre une agression étrangère. » Le lendemain, 24 octobre, l'offensive chinoise commença en Corée. Le 4 novembre, une déclaration conjointe des « partis démocratiques de Chine » appuya l'intervention militaire en Corée: « Tous les partis démocratiques de Chine déclarent qu'ils appuient de toutes leurs forces la juste demande du peuple de tout le pays et soutiendront le peuple chinois tout entier, maintenant qu'il a pris volontairement sur lui-même la tâche sacrée de résister à l'Amérique, d'aider la Corée, de défendre ses foyers, de défendre son pays. » Cela, donc, en dépit du fait que MacArthur ne pouvait attaquer, et n'attaquait pas les concentrations militaires qui se faisaient en Mandchourie.

2. A la séance du Conseil de sécurité du 8 novembre, le délégué américain demanda que l'on convoquât la Chine rouge pour qu'elle répondit aux accusations de MacArthur. Le délégué britannique proposa que l'on changeât « convoquer » pour « inviter », et Malik observa qu'on convoquait des vaisseaux et invitait des souverains. On « invita » donc la Chine rouge qui, naturellement, déclina l'invitation, mais envoya une délégation discuter l'agression américaine contre Formose. Les rôles étaient changés. Le 10 novembre, on fit une faible tentative pour discuter le rapport MacArthur, mais devant l'indécision du Conseil, il fut décidé de confier au président (Bebler, de Yougoslavie) de convoquer une séance à cet effet quand il le jugerait opportun. Il attendit l'arrivée des Chinois, qui, cette fois, ne se présenteraient pas en accusés, mais en accusateurs. Le 11 novembre, le gouvernement chinois publia une longue liste d'« actes d'agression » commis par l'aviation des Nations Unies contre le gouvernement chinois, du 27 août au 10 novembre; le 24 novembre, il devait publier une liste analogue à l'adresse de l'armée française, l'accusant d'avoir attaqué trois provinces chinoises limitrophes du Vietnam. Dans nos pays, gouvernements et journalistes multipliaient les conseils de prudence à l'adresse de MacArthur, obligé de laisser les forces chinoises se concentrer en Mandchourie. Le 27 novembre, devait paraître dans la *Pravda* un remarquable article sur les chicanes qui avaient surgi entre les Nations du Pacte de l'Atlantique au sujet de la guerre de Corée, au cours de novembre. Le désaccord était surtout manifeste entre Londres et Washington. Cet article fit le tour de la presse communiste, et parut au Canada dans le *Vestnik* du 6 novembre.

3. Il y avait eu désaccord entre les Nations de l'Atlantique sur le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest. Le 15 novembre, le premier ministre de l'autre Allemagne, Otto Grotewohl, fit rapport au Reichstag sur la « politique d'agression » des États-Unis en Allemagne, accusa l'Amérique de perpétuer la division de l'Allemagne, protesta contre le réarmement de l'Allemagne occidentale, annonça que son gouvernement avait pris les mesures pour convoquer un Soviet Constituant de l'Allemagne unifiée, avec représentation égale des deux Allemagnes, pour discuter toutes les questions dans un esprit de compréhension mutuelle. Cela, à la « requête de toute la population » de l'Est et de l'Ouest. La Chambre acclama

M. Grotewohl. Ainsi, en novembre 1950, l'Allemagne se trouve dans la même situation que la Corée au début de juin 1950. Est-elle prête à se défendre? Est-on prêt à la défendre? Que reste-t-il de la solidarité atlantique?

4. Le 24 novembre, la délégation chinoise arriva à New-York. Ce même jour, l'offensive chinoise (les soviétiques avouèrent 500,000 « volontaires »; MacArthur parla de 900,000 hommes) attaqua les Nations Unies en Corée. Ce même jour, la délégation soviétique demanda au Comité politique des Nations Unies d'inviter les Chinois à discuter « la plainte de l'Union Soviétique contre les États-Unis pour avoir attaqué la Chine ». Le Chili proposa que cette « invitation » ne préjugait pas l'avenir au sujet de la représentation de la Chine rouge aux Nations Unies. La proposition chilienne fut rejetée.

5. Le 28 novembre, les Chinois étant enfin arrivés, le président Bebler convoqua le Conseil de sécurité. Le délégué américain parla le matin, après une longue intervention de M. Malik qui se comporta en maître de maison; le Chinois remplit l'après-midi. Son discours fut d'une rare violence. Il le termina avec une triple demande:

1. Que le Conseil de sécurité prenne immédiatement des sanctions contre les États-Unis pour leur acte criminel d'agression armée contre le territoire chinois — Taiwan (Formose) — et l'intervention armée en Corée.

2. Que le Conseil de sécurité prenne immédiatement les mesures efficaces pour faire immédiatement partir les armées américaines qui constituent une agression militaire à Taiwan, afin de restaurer la paix et la sécurité dans l'océan Pacifique.

3. Que le Conseil de sécurité prenne immédiatement les mesures efficaces pour retirer de Corée les armées américaines et celles d'autres pays, et donne au peuple de Corée, du Nord et du Sud, de régler leurs affaires entre eux, et qu'ainsi le problème de Corée ait une solution pacifique.

On parle fort, appuyé sur 900,000 hommes, surtout si l'adversaire semble indécis. La deuxième proposition chinoise est lourde d'incalculables développements. Pour qu'il y ait paix dans tout le Pacifique, suffit-il que la flotte américaine quitte Formose? La réaction de M. Truman au discours chinois et à la mobilisation chinoise (qui ne fait que commencer) fut très vive; les gouvernements français et anglais s'alarmèrent, et M. Attlee vint à Washington. Depuis lors, les chancelleries gardent un redoutable silence. La proposition de solliciter un armistice pendant qu'on négocierait une paix ne semble pas avoir été relevée par les alliés rouges.

6. Le raisonnement pan-communiste suit peut-être les lignes suivantes: les États-Unis intervinrent tant que la guerre se limita à la Corée du Nord; la première intervention chinoise, modérée, les fit hésiter; ils se replièrent devant la seconde intervention chinoise, décisive; ils ne réagissent pas. Donc, les Nations Unies ne se battront pas contre une attaque sino-soviétique indirecte, et laisseront gruger le monde non communiste. Quand, à la dernière minute, elles décideront de répliquer, elles improviseront une défense inefficace. Rien n'empêche les alliés communistes de parler déjà à un monde désorganisé le langage du triomphe.

Ce raisonnement, s'il existe, est dangereux. Les hésitations anglaises et canadiennes (à moins que le travaillisme n'ait changé l'Angleterre) ont un autre sens. En 1914, avant d'attaquer la Belgique, l'Allemagne sonda l'Angleterre, conclut à la neutralité anglaise, attaqua la Belgique, se fit battre, et garda une terrible rancune; *Gott strafe England!* Grâce à la mésintelligence anglo-française, Hitler réarma le Rhin, se rebâtit une marine de guerre, jugea mal la « diplomatie du parapluie », entra en guerre. Enivré par le vacarme du Congrès mondial pour la Paix, par l'énorme mobilisation chinoise et les succès militaires en Corée du Nord, il semble acquis que les alliés communistes ne sont plus capables d'entendre autre chose que leur propre voix.

13 décembre 1950.

Joseph-H. LEDIT.

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

VICHY CÉLESTINS

CHOLECYSTITES

DIABÈTE

DYSPEPSIE

GOUTTE

ARTHRITE

CONDITIONS
HÉPATIQUES

L'EAU
QUI FAIT...

..DU
BIEN



Tonique minéral effectif chez les patients débiles ou convalescents

Représentants exclusifs pour le Canada : HERDT & CHARTON, INC., Montréal

LES LIVRES

THÉOLOGIE

Robert MORENCY, S. J.: *L'Union de Grâce selon saint Thomas*. — Collection *Studia Collegii Maximi Immaculatae Conceptionis*. Montréal, Les Éditions de l'Immaculée-Conception, 1950. 287 pages, 24.5 cm. Prix: \$3.00.

APRÈS QUATRE CHAPITRES préliminaires, où il expose brièvement l'histoire et l'objet du problème étudié, la méthode qu'il emploiera pour le traiter, puis la nature de la grâce et les théories proposées sur l'union qu'elle établit entre l'âme et Dieu, le P. Morency consacre une cinquantaine de pages à expliquer l'union surnaturelle envisagée du côté de Dieu. Appuyé sur l'Écriture et l'œuvre de saint Thomas, il montre que cette union comporte de la part de Dieu *inhabitation* et *mission* dans l'âme humaine, *dilection* et *adoption* privilégiées en faveur de l'homme divinisé par la grâce sanctifiante. Puis, la majeure partie de l'ouvrage, envisageant l'union de grâce du côté de l'âme elle-même, prouve que si cette union a le caractère d'une *passion* (au sens philosophique de ce mot: résultat d'une efficacité, ici divine) et d'une *assimilation* (effet d'une causalité exemplaire), c'est pour ordonner l'âme, la *finaliser* vers Dieu connu et aimé tel qu'il est et tel qu'il se connaît et s'aime lui-même au sein de l'ineffable Trinité. Et voilà l'*union d'opération*, que l'auteur tient pour la note spécifique de l'union de grâce. Il ajoute que la connaissance et l'amour *habituels* (par opposition à la connaissance et à l'amour *actuels*) suffisent à constituer et à maintenir cette union, et que celle-ci, atteignant immédiatement Dieu tel qu'il est, — ici-bas: par la foi et la charité, au ciel: par la lumière de gloire, — est à cause de cela strictement surnaturelle.

Malgré le titre, cet ouvrage offre plus qu'une exégèse méthodique et sûre des passages où saint Thomas met en évidence la nature de l'union à Dieu produite en nous par la grâce sanctifiante. N'y eût-il que cela dans ce livre, il posséderait déjà un grand mérite, celui d'illustrer une fois de plus la cohérence unique du système thomiste avec les réalités mystérieuses posées comme des faits dans l'Écriture par les affirmations de Jésus et des auteurs inspirés, sans référence à aucun système préalable de pensée. On relira, sans doute, les pages lumineuses que l'auteur a écrites sur le caractère privilégié du don divin de la grâce, ses analyses pénétrantes de l'union qui existe entre le sujet connaissant et l'objet connu, entre le sujet aimant et l'objet de son amour. On méditera, au cœur même de l'ouvrage, la prise de position de l'auteur, très personnelle et très sereine en même temps, — malgré des controverses abordées et résolues contre des théologiens de renom (Dom Chambat et le P. Gardeil), — sur le trait spécifique de l'union de grâce et sur la valeur de l'union résultant de la connaissance et de l'amour *habituels* de Dieu surnaturellement atteint par la grâce.

Faut-il à l'auteur d'une thèse de doctorat en théologie rapprocher de n'avoir pas, en l'écrivant, pensé aux lecteurs simplement sérieux et cultivés sans être spécialistes? Quand le sujet traité est d'intérêt aussi universel que celui de la grâce, fondement de toute vie humaine réelle ici-bas et dans l'au-delà; quand il est exposé avec la compétence, le souci de précision et de nuance dont fait preuve le P. Morency, on regrette que l'auteur, premièrement, n'ait pas traduit dans le texte de son ouvrage nombre de citations latines et, deuxièmement, n'ait à peu près pas cherché à rendre moins sec, moins purement didactique le style de ses preuves et développements. La répétition des mêmes formules de présentation ou de transition s'admet dans un manuel destiné à l'étude commentée, mais non dans un livre fait pour la lecture personnelle. Une ponctuation défectueuse ou des incorrections de style ne se justifient nulle part.

La thèse du P. Morency, avec celle de son confrère, le P. Lucien Roy (*Lumière et Sagesse*), marque une date dans l'expression de la pensée théologique au Canada et fait honneur à la collection *Studia*. Si l'on songe que ces deux auteurs n'ont pas encore quarante ans, on est en droit d'espérer que le Canada français apportera une riche et originale contribution au progrès de la théologie catholique dans le monde.

Marie-Joseph D'ANJOU.

DROIT CANONIQUE

Rev. Eugene A. FORBES: *The Canonical Separation of Con-sorts*. — Université d'Ottawa, Ottawa, 1948. 286 pp., 24.5 cm.

LA PARTIE HISTORIQUE de cet ouvrage (thèse de doctorat) est divisée en six chapitres; chacun se termine par un résumé clair et bien au point.

La seconde partie, commentaire de la législation ecclésiastique (canons 1128-1132), s'ouvre avec l'explication doctrinale de la communauté de vie conjugale, obligation des époux: communauté de lit, de table, d'habitation sous le même toit. Les deux premières sont d'ordre privé, mais la troisième est d'ordre public. Son exacte observation intéresse directement le bien public et, par suite, ressortit au for externe. Sa cessation relève de l'autorité publique. Le droit ne reconnaît pas les séparations de fait, les séparations à l'amiable ou purement contractuelles. Là où l'un, tout au moins, des conjoints est baptisé, c'est à l'autorité ecclésiastique seule qu'il appartient de prononcer non seulement sur la validité du mariage, mais encore sur les obligations qui en dérivent directement, telle la cohabitation. L'A. étudie ensuite les motifs qui peuvent légitimer une séparation, perpétuelle ou temporaire; puis les effets de la séparation, en particulier la garde des enfants.

Juristes et sociologues trouveront grand profit à lire cette étude et aussi le grand public lui-même. Les raisons que donnent les théologiens et les canonistes concernant l'obligation de la vie de communauté des époux ont un intérêt éminemment social; cette vie commune est une condition de bon ordre dans la société. Le retour aux principes du droit aurait sur l'institution familiale, partant sur la société tout entière dont la famille est comme la clef de voûte, une influence des plus heureuses.

On comprend sans peine, en lisant la thèse de M. l'abbé Forbes, pourquoi il est gravement défendu aux époux d'engager une instance devant les tribunaux civils, sans l'approbation de l'autorité diocésaine. Combien l'oublie ou refusent de se soumettre à cette loi si propre à sauvegarder le bien des familles et des individus! Une action concertée viendrait à bout des obstacles et réconcilierait les faits avec les principes de droit qui régissent le devoir de la cohabitation conjugale.

Georges VAN BELLEGHEM.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

Georgius HOFMANN, S. J.: *Acta Camerae Apostolicae et civitatum Venetiarum, Ferrariae, Florentiae, Ianuae de Concilio Florentino*. Concilium Florentinum. Documenta et Scriptores. Editum consilio et impensis Pontificii Instituti Orientalium Studiorum. Series A, volumen III, fasciculus I. — Pontificium Institutum Orientalium Studiorum, Roma, 1950. Pag. xxiii — 126; 28.5 cm.

EN 1940, l'Institut pontifical des Études orientales (Piazza S. Maria Maggiore, 7, Roma-128) commença à publier les documents ayant trait au concile de Florence et mérita ainsi la vive reconnaissance des historiens. On sait que les actes de ce concile n'ont pas été retrouvés, et qu'il n'y avait pas jusqu'ici d'édition critique des documents relatifs à ce concile. Six fascicules ont déjà paru. Le P. Georges Hofmann, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut, infatigable dénicheur et éditeur de précieux inédits, en a publié quatre. Les trois premiers, *Epistolae pontificiae ad Concilium Florentinum spectantes*, parurent successivement en 1940, 1944 et 1946. Les lettres vont de 1418 à 1453. L'édition, comme tous les travaux du P. Hofmann, a été faite avec un soin méticuleux.

Aujourd'hui, nous avons les *Acta Camerae Apostolicae*... Ces documents concernent les affaires matérielles du concile: expédition de documents, courriers, comptes, etc. Les comptes, surtout, sont très intéressants. Il y a tant de petite histoire! Tous les historiens décrivent la superbe réception accordée par Venise

aux Grecs. Les documents du P. Hofmann nous font assister à la séance où l'on vote les crédits, nous mettent sous les yeux le document où Venise rend compte au pape de ce qui s'est fait. Certains documents étaient déjà publiés, mais à peu près inaccessibles, comme les savoureux *Capitula* discutés et conclus entre le Trésor pontifical et le marquis d'Este au sujet du concile de Ferrare, de l'ordre extérieur, de la liberté ecclésiastique, de l'habitation des membres du concile, et du prix des vivres. Et pas seulement des vivres; il y a aussi le bois qu'il faudra pour les cuire, et les voyages des chariots. Délices des professeurs et des élèves, quand les classes deviennent trop solennelles. On dira que ce sont des insignifiances? On avait tant discuté sur le côté matériel du concile, entre Grecs, Hellénophones et Latins qu'on est heureux de pouvoir tirer au clair ce qui s'est passé! Il y a, en tout, 145 documents dans ce cahier. L'édition, avec son appareil critique et ses sept *Indices*, est luxueuse.

D'autres fascicules sont annoncés et ce seront les plus précieux de tous: les *Acta Graeca*, l'*Historia graeca* de Syropoulos, et d'autres encore. Le Père Hofmann en a deux « *jam praeparata* ». Ce sont les *Fragmenta protocolli, diaria privata, sermones*, et un écrit du cardinal de Santacroce, *Dialogus de Primatu et Concilio Florentino*. Les divers professeurs qui collaborent à cette édition, mais surtout le Père Hofmann qui semble en être le plus vigoureux artisan, se bâtissent *monumentum aere perennius*.

Joseph-H. LEDIT.

PÈLERINAGE DE ROME

Armour LANDRY: *Images de Rome*. — Chantecler, Montréal, 1950. 126 pp., 16,5 cm.

LES PÈLERINS de l'Année sainte qui se rencontrèrent à Rome lors du sacre de S. Exc. Mgr P.-E. Léger, archevêque de Montréal, se plairont à retrouver dans ce recueil de photographies plusieurs images des scènes et des lieux dont la vue les a touchés. Les brefs commentaires qui accompagnent les reproductions aideront encore à préciser des souvenirs qu'on regrette, sans doute, de voir peu à peu s'estomper dans le passé. On connaît l'habileté technique de l'auteur. Son texte est soigné aussi. Malheureusement, il manque à un bon tiers des reproductions la netteté qu'on souhaite en ces sortes de documents.

M.-J. D'A.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Le Canada et les Nations Unies, 1949. — Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1950. 332 pp., 24 cm.

OTTAWA a cru bon de réunir en volume tout ce qui concerne les activités de notre pays aux Nations Unies pour l'année 1949, continuant ainsi la série commencée en 1946. L'ouvrage contient une mine de renseignements précieux. Veut-on savoir, par exemple, quelle a été l'attitude canadienne au sujet de l'énergie atomique, de la paix, des droits de l'homme en Europe orientale, de Jérusalem et des Lieux saints, de la Chine, de la déclaration sur les droits et les devoirs des États, etc.? on n'aura qu'à se reporter à ce recueil qui contient toute la documentation nécessaire. A recommander particulièrement à tous ceux qui s'intéressent aux affaires internationales.

R. A.

QUESTIONS SOCIALES

Lic. Oscar C. ALVAREZ: *La Cuestión social en Mexico. El Trabajo. Manual para círculos de estudio*. — Publicaciones mundiales, S. A., Justo Sierra, N° 7, Mexico, D. F. 479 pages, 20 cm.

CE LIVRE a été écrit dans un but pratique: servir de manuel aux ouvriers mexicains qui veulent apprendre, dans des cercles d'étude, à s'organiser d'après une doctrine syndicale claire. Il rendra de précieux services à quiconque s'intéresse à la grande force que représente, dans la société moderne, la classe ouvrière: séminaristes qui veulent se former pour s'acquitter

des tâches imposées par les encycliques sociales des papes, — patrons intéressés non seulement à leurs affaires, mais aux ouvriers qui en forment l'élément humain, — spécialistes en relations industrielles, etc.

L'auteur, un laïc, a fait de l'action sociale durant une vingtaine d'années avant d'écrire ce manuel. Il y a acquis, avec l'horreur du bavardage inutile, un style d'une classique limpidité, un sens aigu des réalités et le talent de dégager immédiatement l'essentiel des problèmes qui se posent. Ses paragraphes numérotés, chacun avec sa petite idée, se suivent avec une force irrésistible. Il enseigne une doctrine solide, celle des papes, qu'il a assimilée lui-même durant une longue expérience; il apprend à penser clairement. Grâce aux questionnaires qui reviennent à la fin de chaque subdivision, il apprend aux ouvriers à s'exprimer.

Le manuel incorpore la doctrine catholique à une situation concrète, celle où se trouve le Mexique. On voit que M. Alvarez connaît admirablement son pays. Des manuels abstraits sur la doctrine sociale de l'Église, ça pullule! Quelque chose d'aussi pratique et d'aussi bien fait, cela se rencontre très rarement. Il y a six grandes divisions: 1. Le problème social; — 2. Histoire des organisations ouvrières; — 3. Les syndicats au Mexique; — 4. L'action sociale catholique; — 5. La Loi fédérale du travail; — 6. Les assurances sociales. En appendice, dix-sept formulaires des documents légaux nécessaires à la constitution et au bon fonctionnement d'un syndicat. Avec cela, les ouvriers mexicains seront outillés. Nous ne savons pas si, au cours de sa vie très féconde, M. Alvarez a fait œuvre plus importante que ce manuel. On aimerait voir quelque chose de semblable dans les divers pays.

Joseph-H. LEDIT.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE

Leo TRESE: *Vessel of Clay*. — Sheed & Ward, New-York, 1950. 115 pp.

LE PARADOXE du prêtre, cet homme à la fois séparé du monde par la grandeur divine de son appel et mêlé au monde comme un levain, a toujours exercé une étrange attirance sur les écrivains. *Journal d'un curé de campagne*, les *Clefs du royaume*, le *Cardinal*, *Don Camillo*, la *Puissance et la gloire*, pour ne citer que quelques romans récents, n'ont cessé de battre monnaie.

Cette fois, un prêtre nous parle du prêtre, et prie toutes ces sommités littéraires: Bernanos, Cronin, Robinson, Guareschi, Greene, de lui faire place dans les montres de librairies. *Vase d'argile* n'est pas un roman, et ne traite pas précisément du prêtre, mais d'une personne que l'auteur connaît plus intimement encore: de Father Trese lui-même, de sa paroisse, de son école, de ses malades, et des servants de messe et des commis-voyageurs et du courrier et de la vie de prière, bref de sa journée de curé, de 6 h. 30 du matin à 11 h. 30 du soir.

C'est d'ailleurs sous le titre « L'horloge du curé » que paraissent dans *Emmanuel*, revue eucharistique pour le clergé, la plupart de ces pages qui révèlent un sens très intime et très sûr du rôle de la prière dans l'économie de la rédemption et de la sanctification. *L'Ame de tout apostolat* de Dom Chautard y est traduit en américain et mis en tableau d'examen de conscience, mais qui n'ont rien à voir, absolument rien, je vous le jure, avec les examens de conscience de certains manuels. Ici tout est vrai, tout est humain, tout est lucide. Rien n'est cruel, rien n'est âcre, rien n'est janséniste. Charité, humilité, douceur. Toujours l'auteur s'étonne, jamais il ne se décourage de se trouver si terreneux. A 11 h. 30, il s'endort en marmottant des résolutions... avec la grâce de Dieu... demain... demain... Ainsi le vase d'argile se transforme en vase d'élection.

Dédié « aux petites gens de l'Église de Jésus-Christ, — les laïcs, — dont l'amour et le respect pour leurs prêtres nous mettent à la gêne parce que nous répondons si mal à leur attente », le confiteur de Father Trese ne scandalisera personne. Si. Ceux-là peut-être qui s'étonnent qu'un prêtre puisse faire huit jours de retraite et qu'il prenne pour toute résolution celle de se lever à l'heure...

Luigi D'APOLLONIA.

POÉSIE

Rosaire DION-LÉVESQUE : *Solititudes*. — Montréal, les Éditions Chantecler, 1949. 94 pp., 24,5 cm.

UNE DÉDICACE: « A ma femme »; et, presque en regard, cette épigraphe:

*Nous sommes deux; je suis seul.
Là est le supplice.*

Pointe d'humour qui m'aguiche. Vite, arpentons ces solitudes... peuplées de vers. Vers légitimes:

*Mais voici que l'automne a fauché sans merci
Le peuple des parfums et des vives couleurs.*

Vers illégitimes:

L'Alchimi(e) de la mort a transformé ton front.

Vers libres pour la plupart, simples vers d'alignement, sans poésie, même si — vainement du reste — ils cherchent à rimer:

*Et comme la terre est ronde
Et ayant atteint le zénith
Elle disparut dans la nuit subite.*

Il s'agit d'une femme, non d'une étoile, ce qui donne du relief, rapport au zénith!

Entremêlés aux *Sonnets*, aux *Quatrains* et aux *Stèles*, des lambeaux de prose lyrique:

Vagabond, mon frère, nous sommes deux parcelles d'infini.

L'idée qui circule au travers des cinquante poèmes, je n'arrive pas à la saisir. L'A. ne saura m'en gronder. Écoutez son aveu:

*Je n'aurai, de mon être où grouille le mystère,
Su te montrer, hélas! qu'un squelette apprêté.*

Si, du moins,

Sur tant d'os décharnés voltigeait un sourire!!!

(Ce vers est de moi.) Non! Nul enjouement. Mais les « champs noirs du néant » qui endeuillent trop de strophes, alors qu'on souhaiterait entendre fuser les joies mises par le baptême dans une âme chrétienne, joies capables d'enseigner les plus sombres solitudes. Et pour n'avoir pas coulé par la plume d'un Schopenhauer, ce pessimisme païen vous tarit l'indulgence, chaque fois qu'on butte, en cours de route, sur de « loins horizons », des « soirs lents » ou « lents soirs », et ce « juillet » qui tente de rimer avec « Nashua ». Et ces bouts de cantiques, et ces bouts de chansons: « ... de la terre et des cieux; ... fleurs à peine écloses »; même, sur la pointe des pieds tâchant à rejoindre Victor Hugo: « Ce vautour vorace — la pensée, ... cette pieuvre — le cœur. »

Après l'apostrophe à Phébée:

Lune, tu es plus grande que le soleil,

reste à admirer « un brillant dalmatique » dont l'auteur affuble l'âme désincarnée de Louis Dantin. Pauvre épave sonore, qu'on a bien tort de vouloir renflouer, Dantin avait toujours cru, au temps où il en portait à son tour, que « dalmatique » est du féminin.

Mon excuse d'avoir tant cité? Le dessein de classer une œuvre nouvelle. Une œuvre écrite, les yeux, le cœur et les pieds dans l'eau... Ce que l'on gagne en pareille posture, l'A. nous le fait voir en deux vers de bonne trempe, comme on en peut glaner quelques jointées le long du volume:

*... autour de ses deux pieds enfouis dans les eaux
De perfides remous traçaient de grands zéros.*

Joseph-Louis LAVOIE.

Maison Bellarmin.

FOLKLORE

Publications de l'Université Laval: *Les Archives de folklore*. — Fides, Montréal, 1949. 166 pp., 24,5 cm.

M. LUC LACOURCIÈRE, professeur à l'Université Laval, en présentant au public *les Archives de Folklore*, nous aura permis de mieux connaître et aimer la vie profonde du peuple canadien. Ce quatrième cahier renferme plusieurs contributions détaillées et originales sur des aspects peu connus de la vie et des travaux de nos ancêtres. Désormais, l'historien devra considérer cette documentation de première main avec autant de soin qu'il en met à scruter la correspondance officielle des chefs de la

nation. *Les Archives de Folklore* contiennent aussi des contes, des chansons, des dictons et même des charmes et des devinettes, le tout recueilli par des chercheurs attentifs. C'est la conquête par des intellectuels d'un patrimoine national détenu jusqu'ici, comme un secret de famille, par des individus plus riches de mémoire et d'imagination. Il faut se réjouir de cette mise en commun d'un aussi précieux trésor de mots, de légendes, de coutumes et de chansons.

Espérons que ce trésor ne sera pas condamné au respect distant qui entoure les objets de musée, mais qu'il sera repris et exploité par des artistes de chez nous. Nous souhaitons un rebondissement à la radio, à l'école et au collège de ces trouvailles de nos chercheurs. La méthode à la fois rigoureuse et humaine des collaborateurs des *Archives* semble s'imposer aux chercheurs de tous les pays et elle fait honneur au Canada français.

Florian LARIVIÈRE.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

HISTOIRE RÉGIONALE

I. — Roger BÉLANGER: *Région agricole Sudbury-Nipissing*. « Documents historiques », n° 18. — La Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, Sudbury (Ont.), 1949. 47 pp., 22 cm.

II. — North-Bay et les jumelles Dionne. « Documents historiques », n° 19. — La Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, Sudbury (Ont.), 1950. 48 pp., 22,5 cm.

I. — Cette brochure renferme la thèse présentée au printemps de 1948 à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal par un ancien élève du Collège de Sudbury. (*Relations* en a publié en primeur deux extraits. Voir octobre et novembre 1949.) Cette thèse est intéressante sans être exhaustive.

L'A. veut montrer le caractère nettement agricole du groupe franco-ontarien de la région. Une brève étude sur la géographie physique et sur l'histoire de la colonisation précède les deux chapitres principaux sur la population agricole et l'économie rurale. La région est jeune, — elle s'ouvrit avec la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien en 1881, — mais ceux qui la connaissent savent combien vite elle s'est développée. Les Canadiens français y sont nombreux; dans certaines paroisses, on se croirait en plein Québec. L'économie agricole, à base d'agriculture et d'élevage avec tendance à la culture spécialisée dans la région de Sudbury, fait bien vivre son homme. Beaucoup de jeunes toutefois abandonnent la terre. Les causes en sont les mêmes qu'ailleurs: « la facilité de trouver de l'emploi, les gros salaires, les heures courtes de travail, l'amour des plaisirs » (Mgr Stéphane Côté). L'A. toutefois se montre optimiste.

Nul doute que les Canadiens français de la région, habitués à étudier en profondeur les problèmes de leur groupe, sauront mettre parfaitement au point l'importante question de l'établissement de leur jeunesse rurale.

II. — Cette brochure, la plus récente de la Société historique du Nouvel-Ontario, comprend deux sections: North-Bay et les jumelles Dionne.

Bâtie sur la rive nord du lac Nipissing, North-Bay est une ville de 17,000 habitants, avec plus de 500 familles canadiennes-françaises. C'est dire que le fait français y est solide, grâce surtout à la belle paroisse Saint-Vincent-de-Paul. Solide, mais dans une situation qui n'est pas de tout repos; c'est l'impression que laisse une lecture attentive à qui sait voir entre les lignes. On ne lit pas sans émotion le récit intitulé: « Les Sœurs de l'Assomption à North-Bay », écrit par une fondatrice du couvent.

Les documents sur les jumelles Dionne donnent l'essentiel de la lutte menée pour les redonner à leurs parents après l'adoption du bill Croll à la Législature ontarienne en mars 1935. L'auteur du bill ainsi que la Législature pouvaient avoir de bonnes intentions; c'était, en fait, une atteinte à la loi naturelle.

Ces deux brochures enrichissent l'histoire régionale du Nouvel-Ontario. Tous les amis de la petite histoire s'en réjouissent.

Albert PLANTE.

RELATIONS

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE
MONTREAL
LIMITÉE

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS



AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834

Un bon moyen

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000

547 bureaux au Canada

La Saubegarde

♦ ♦ ♦

Actif :

\$20,915,335

Assurances en vigueur :

\$124,228,480

protégeant

84,000 assurés

♦ ♦ ♦

Assurances sur la vie

sous toutes les formes

Relations

A MAINTENANT DIX ANS

Retenez dès aujourd'hui un exemplaire de la table des matières des dix ans

25 sous



8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal - 14

Conservez *Relations* dans un cartable *Relations*
ou faites relier votre collection



**MAGASIN A
RAYONS :**

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères
LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

NOUVELLE ÉMISSION

\$275,000 d'obligations

dont : \$ 15,000 à 3%
260,000 à 3½%

LA CONGRÉGATION DES CATHOLIQUES ROMAINS DE LA
Paroisse de la Résurrection de Notre-Seigneur

Date d'émission : 1^{er} novembre 1950

LACHINE, Qué.

Échéances : 1^{er} novembre 1951
au 1^{er} novembre 1965

Capital et intérêts semestriels (1^{er} mai et 1^{er} novembre) payables au bureau principal d'une banque à charte dans la province de Québec. Rachetables au pair (100) en totalité ou en partie, à toute date d'échéance des intérêts, sur préavis de trente jours.

Dénominations : \$500 et \$1,000

Fiduciaire : Trust Général du Canada

Opinion légale : M^{re} Anatole Lachapelle, C. R.

Placement autorisé pour biens d'autrui selon l'article 981-0 du Code civil de la province de Québec, et pour les compagnies d'assurance enregistrées en vertu de la Loi des Compagnies d'Assurance canadiennes et britanniques, 1932, et de ses amendements.

APPROBATION DE L'ORDINAIRE. — L'Archevêché du diocèse de Montréal a approuvé l'émission de ces obligations et la signature de son représentant en fera foi sur chacun des titres.

Les échéances de 1951 à 1964 ont été souscrites et, sujet à leur émission, leur livraison entre nos mains et l'approbation de notre aviseur légal, nous offrons, pour notre compte, \$175,000 d'obligations, 3½%, première hypothèque, échéant le 1^{er} novembre 1965. Nous comptons faire la livraison de ces titres le ou vers le 15 décembre 1950.

PRIX : \$100 et les intérêts courus.

Credit Interprovincial, Limitée

COURTIERS EN VALEURS

71, rue Saint-Pierre
Tél. : 2-1852 — Québec

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. : LA. 9241
Moncton, N.-B. : Imperial Block — Tél. : 6587

325, rue Dalhousie, Chambre 17
Tél. : 5-2268 — Ottawa, Ont.

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis